

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAËN

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LE CONGRÈS DE TOURS

I. - COMMENT DÉFENDRE ENSEMBLE LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX ?

Albert BAYET

II. - Rapport financier

Georges ETIENNE

L'invasion fasciste en Espagne

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.

REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Passez des vacances agréables dans des Hôtels confortables à des prix raisonnables

MER	Mal, Juin et Septembre	Juillet	Août	Prix du billet A R collectif	Prix du billet A R L. Lagrange
	PRIX PAR SEMAINE				
ROYAN, Plage Saint-Georges-de-Didanne Villa Miramar	186 50	214 50	225	106	127
SAINT-PAIR Villa Saint-Louis ...	175 »	203 »	213	66	80
BARNEVILLE Hôtel Bellevue	175 »	203 »	213	72	86
LE CROTOY Grand-Hôtel	175 »	203 »	213	44	52
NICE Deux Hôtels	217 »	217 »	217	216	262
MONTAGNE					
CHANAY Hôtel du Château	175 »	203 »	213	113	135

Ces prix comprennent la pension complète, taxes et service compris.
Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à :

VOYAGES ET VACANCES IDEALS 49, rue de Châteaudun — PARIS-9^e

Où passer vos vacances ?

**Coopérative de Vacances
de Fonctionnaires**

3 STATIONS
CHATELAILLON, MOUTIERS, SALLANCHES
Moyenne 25 fr. par jour, tout compris.

Demander notice à « Mer et Montagne »
12, rue A.-Moissant, Paris-15^e

Bretagne

SABLE D'OR-LES-PINS, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au Bon Accueil. Vue sur la mer, tout confort. Pension à partir 25 fr., boisson comprise.

SAINT-BREVIN (Loire-Inf.). La plage, la pêche, forêts de pins, chalets, appart., chambres meublées pour séjour, à louer ou à vendre. Notice grat. Agence Trochu.

SAINT-BREVIN-LES-PINS (Loire-Inf.). Edith Hôtel, à proxim. de la plage et du centre. Cuisine soignée. Meill. acc. en se recom. de L. D. H.

Océan

ARCACHON (Gironde). Hôtel de la Maison Blanche, 6, rue Jehenne, près la plage. Tél. 58. Conf. mod. Pension depuis 30 fr., cuis. de fam.

SOULAC-SUR-MER (Gironde). Pens. « Brise-de-Mer ». En forêt ! Près mer. Conf., cuis. bourg. soig. Lgt 2 chambres meublées avec cuisine au mois.

Sections du Rassemblement Populaire

demandez une représentation des
IMMENSES SUCCÈS :

LES MARCHANDS DE CANONS

3 actes de Maurice ROSTAND

JEAN JAURÈS CONTRE LA GUERRE

3 actes de F. CANELLI

Ecrire aux Tournées SEDILLOT

24, rue La Bruyère, Paris (9^e). — Tél. Trinité 78-74

Artistes syndiqués des Théâtres de Paris

Décors spéciaux

Références des principaux théâtres municipaux

Côte d'Azur

BANDOL-sur-MER (Var) FLORIDA pension de famille, belle vue, cuisine soignée, confort. Prix modérés.

CAP D'AIL (A.-M.). Normandy Pension. Séjour idéal, tout confort. Cuis. bourg. réputée, vue splendide sur mer et montagne. Repos. 28 fr.

NICE HOTEL DU MIDI, 16, rue d'Als.-Lor. Face Ligue Droits H. Meilleur accueil, propreté et tranquillité. Chambre depuis 12 fr. — Pension complète depuis 30 fr.

Touraine

TOURS. Châteaux de la Loire. Hôtel de Grammont, 16, av. de Grammont, 30 ch. tt confort dep. 18 fr., sans restaurant. Eau cour. chaude et froide. S. de b. Garage. T.C.F. A.C.T.

(Près Blois et Chambord, à Mer (Loir-et-Cher), Hôt., Pens. Bon accueil, bonne cuisine bourgeoise, 1^{er} conf. parc tennis. Séj. idéal. Fac. vis. Chât. Loire. Pens. 26 fr. net, arrgt pour familles.

Auvergne

MUROLS (Puy-de-Dôme). Allez vous reposer au Touring-Hôtel. Séjour idéal, parc boisé, bonne chère, prix modérés, votre sangé l'exige.

**GROUPEMENT D'ACHAT
CHARBONNIER**

Conditions très avantageuses aux Ligneurs
qui voudront bien demander les prix à
M. J. GARCIN, 8, rue Auguste-Lançon,
Paris-13^e et lui transmettre les commandes

TARIF DE PUBLICITE

La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.

LIBRES OPINIONS*

POUR LE CONGRÈS DE TOURS

Comment défendre ensemble la démocratie et la paix ?

Rapport de M. Albert Bayet

La question soumise au Congrès de Tours (1) : *défense de la liberté, défense de la paix, collaboration des peuples*, a été souvent évoquée dans nos assises nationales. Mais, à l'heure présente, elle est dominée par le fait tragique qui, depuis des mois, pèse sur la vie internationale comme sur la conscience de chacun d'entre nous : l'agression armée du fascisme contre la République espagnole.

Au lendemain du jour où se séparait notre Congrès de Dijon, le gouvernement démocratique de Madrid, légalement issu du vote populaire, a été brusquement assailli par une junte d'officiers félons. Peu après, cette junte, s'étant heurtée à la résistance improvisée mais farouche de tout un peuple, a fait appel à l'étranger; des troupes allemandes et italiennes ont débarqué dans la Péninsule : à la guerre civile déclenchée par Franco a succédé la guerre internationale déclenchée par Hitler et Mussolini.

Ce n'est donc plus, comme naguère, au sein d'une paix qui, pour être précaire, n'en était pas moins la paix, que se préparent nos délibérations. Dès à présent, la paix n'est plus. Rompue une première fois par l'agression fasciste contre l'Abyssinie, elle est rompue à nouveau par l'agression fasciste contre l'Espagne. A l'heure où j'écris ces lignes, je suis, comme tous les ligueurs, sous le coup de la révolte indignée qu'ont provoquée chez tous les hommes libres la trahison des factieux, les bombardements de Madrid, les fusillades de Badajoz et de Salamanque, la destruction de

Guernica, les horribles massacres de femmes et d'enfants.

Je ne m'excuse pas de cette émotion qui nous est commune. Mais, rapporteur, je veux faire effort pour examiner aussi objectivement, aussi impartialement qu'il me sera possible, le rude et douloureux problème que les événements d'Espagne posent devant le Congrès.

Cet examen, à la Ligue des Droits de l'Homme, doit rester sur le terrain des principes.

C'est dire que je ne répondrai pas aux Maurras, Kerillis et autres fascistes qui, parce que nous avons défendu l'Ethiopie, parce que nous défendons l'Espagne, nous reprochent de « vouloir la guerre ». Certes, il nous serait aisé de confondre ces Tartufes, dont le pacifisme consiste à laisser gazer les tribus abyssines, à laisser bombarder Madrid, et qui se font, contre leur propre pays, les avocats du bellicisme étranger. Mais la mauvaise foi trop visible ne mérite pas l'honneur d'une réponse.

Je croirais, d'autre part, sortir de mon rôle de rapporteur si je faisais allusion aux divisions et aux polémiques qui se sont élevées au sein de la Ligue et qui, je l'espère, expireront à Tours. Plus que jamais, nous devons tendre à l'union. Plus que jamais, nous devons songer que, quelles que soient nos divergences, un idéal commun nous groupe dans la Ligue, que cet idéal est menacé, que des hommes meurent en le défendant, que, pour le sauver, nous n'avons pas trop de toutes nos forces unies.

M'adressant aux ligueurs, je commence par poser en principe qu'ils ne sont pas plus ou moins pacifistes, mais qu'ils le sont tous également parce qu'ils le sont tous intégralement. Tous, ils détestent le crime qu'est l'agression armée. Tous, ils veulent l'abolir. Dès lors, un seul problème se pose devant eux : la paix étant le but commun et suprême, comment assurer la paix ?

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) Le Comité Central, après avoir examiné les rapports, arrêtera les projets de résolutions qu'il proposera à l'adoption du Congrès.

Ces projets de résolutions seront adressés personnellement aux délégués des Sections. [N. D. L. R.]

A cette question, trois réponses :

Les uns préconisent la non-résistance par les armes, l'objection de conscience.

Les autres conseillent de « localiser » la guerre par la neutralité devant l'agression.

Les derniers veulent que la Société des Nations garantisse la sécurité collective et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Partisan de la troisième solution, je commence par examiner les deux autres,

I

Le principe de non-résistance par les armes consiste à proclamer qu'en nul cas, pour quelque cause que ce soit, un peuple ne doit se battre. Aucun des maux qu'on prétend éviter par la guerre n'est comparable à la guerre elle-même ; quiconque prend les armes commet un crime.

Si cette doctrine était celle de la Ligue, le problème espagnol serait tranché : notre Congrès devrait féliciter les républicains espagnols qui, attaqués, ont cherché des armes pour se défendre.

J'ai plaisir à constater que jamais aucun de nos collègues n'a déposé une motion en ce sens : car la seule idée en serait révoltante.

Est-ce à dire que nous méconnaissions ce que peut avoir de noble l'attitude de ceux qui, croyants ou rationalistes, prennent au pied de la lettre les formules célèbres : « Tu ne tueras pas... Remets ton épée au fourreau... Si on te frappe sur une joue, tends l'autre » ?

Non, certes ; pour ma part, je veux bien saluer l'attitude d'un Saint-Martin déclarant à la veille d'une bataille : « Je suis chrétien, je ne me battraï pas ! » C'est pourquoi je suis toujours intervenu en faveur des objecteurs de conscience traités en criminels de droit commun ; c'est pourquoi, avec la majorité du Comité Central, j'ai réclamé pour eux un statut légal et humain ; et, si nos collègues Philip et Chateau avaient obtenu pour eux ce statut de la Chambre du Front populaire, j'aurais été le premier à les en féliciter.

Mais, cela dit, force est bien de constater que jamais l'objection de conscience n'a diminué le nombre des guerres : c'est au moyen-âge, quand tous les membres du clergé étaient objecteurs, que les hommes se sont le plus souvent battus.

Force est également d'observer qu'on rétrécit le grand problème de l'abolition du meurtre collectif en le portant sur le plan individuel : car, pour nous, le but à atteindre n'est pas que tel ou tel reste loin de la guerre, c'est qu'il n'y ait plus de guerre.

Enfin, pour que nos débats s'engagent en pleine clarté, je déclare que je repousse le principe même de la non-résistance et je demande au Congrès de le repousser, parce que résister au mal est un droit et un devoir.

Qu'un homme attaqué renonce à se défendre, soit : il ne sacrifie que lui-même. Mais que, voyant attaquer sous ses yeux sa femme, ses enfants, un malade, n'importe quel être faible, il renonce à

les protéger ; qu'un père, à qui l'on vient de tuer un de ses deux fils, tende l'autre, ce n'est pas sublime, c'est monstrueux.

Défendre, et défendre par la force, si on ne peut le faire autrement, tout innocent qui va périr ; être avec le faible opprimé contre le violent qui l'opprime ; protéger, sans haine mais sans peur, toutes les victimes contre tous les bourreaux, voilà ce que nous ordonne clairement la morale humaine. Le jour où l'on substituerait à ce précepte le principe de non-résistance, on laisserait le champ libre à la force, on ferait des pacifiques une proie pour les conquérants.

Je sais ce que l'on objecte : que, quand éclate une guerre, il n'est pas toujours facile de discerner l'agresseur, que les responsabilités sont souvent partagées, que la cause profonde du conflit doit être cherchée dans les folies de la course aux armements. Mais aucune de ces objections ne vaut dans l'affaire d'Espagne. Car, quel homme de bon sens oserait prétendre que le gouvernement de Madrid menaçait directement ou indirectement la sécurité ou les intérêts légitimes de l'Allemagne ou de l'Italie ? Quel homme de bonne foi oserait soutenir que les armements espagnols étaient de nature à inquiéter le Duce ou le Führer ?

Non, l'Espagne républicaine ne menaçait pas plus les deux pays fascistes que la malheureuse Ethiopie n'avait menacé l'Italie. Le Front populaire espagnol se consacrait de toute son ardeur à une tâche pacifique et humaine entre toutes : libération des travailleurs effroyablement opprimés, organisation de l'instruction populaire. Penché sur cette grande œuvre, il ne voulait que la paix. Et c'est à l'heure même où nul ne pouvait douter de son pacifisme qu'il a été tour à tour assailli par les troupes de Franco, puis par celles de Hitler et de Mussolini.

Si à cette agression, patente, indéniable, il avait répondu par la non-résistance et l'objection de conscience, il aurait trahi les millions d'opprimés qui avaient eu foi en lui ; il aurait livré les républicains, leurs femmes, leurs enfants, aux bourreaux des Asturies, c'est-à-dire à la torture et à la mort ; loin de servir la cause de la paix, il aurait consacré cet ignoble principe de la prime à l'agression qui, faisant la guerre fructueuse, fait la guerre éternelle.

Heureusement, nos frères d'Espagne ont eu de leur devoir d'hommes libres une autre conception. Attaqués, ils ont résisté. Pacifistes, ils ont cherché des armes. Notre devoir, à nous ligueurs, est de dire qu'ils ont bien fait, qu'en improvisant leur défense sous le feu du fascisme, ils ont écrit une des grandes pages de l'histoire de la Liberté. Que cette page soit sanglante, qui le sait mieux qu'eux ? Mais la faute n'en est pas au peuple qui ne voulait que la paix, elle en est au fascisme qui voulait la guerre.

Non seulement la Ligue des Droits de l'Homme doit, face aux déchainements haineux de la

Droite, proclamer hautement que l'Espagne défend le Droit et qu'elle a raison de défendre le Droit ; mais elle doit ajouter, qu'en cas d'offensive fasciste contre nos propres libertés, les républicains français suivraient l'exemple viril des républicains espagnols.

Oui, si demain quelque émule de Franco tentait de renouveler chez nous le coup du Six Février, si des factieux tentaient d'abattre, avec l'argent et l'aide du fascisme international, le régime démocratique, le devoir strict du gouvernement de Front populaire serait d'organiser sans délai la résistance armée contre la sédition armée, et notre devoir, à nous ligueurs, serait, s'il en était besoin, de descendre dans la rue, comme y sont descendus nos pères, pour défendre la Liberté.

Si le Congrès, comme j'en ai le ferme espoir, partage ces sentiments, il voudra, avant toute chose, envoyer son salut d'ardente sympathie à l'Espagne républicaine et lui dire que, dans la lutte légitime qu'elle soutient contre l'agression fasciste, les membres de la Ligue française des Droits de l'Homme sont de cœur et d'âme avec elle.

II

La politique de neutralité devant l'agression consiste, quand éclate une guerre, à tenir la balance égale entre ceux qui attaquent et ceux qui sont attaqués, à s'abstenir de toute intervention pour ou contre les uns ou les autres.

Cette politique, sous sa forme cynique, a été inaugurée en France par M. Laval.

Lorsque plus de cinquante Nations déclarèrent à Genève qu'il fallait intervenir, par des sanctions économiques, contre le gouvernement mussolinien, agresseur de l'Éthiopie, M. Laval s'appliqua à rendre cette intervention inopérante et y réussit.

Quelle raison alléguait-il pour justifier la non-intervention ? Que, si l'on empêchait l'Italie fasciste d'écraser l'Éthiopie, on risquait de provoquer une conflagration générale et qu'il valait mieux « localiser » la guerre en Afrique que de risquer une guerre européenne.

Nous avons condamné cette politique.

Nous avons répondu à M. Laval et à la Droite, qui le soutenait, qu'assurer le respect du Pacte de la S.D.N., c'était assurer la paix définitive, et que violer le Pacte, c'était ouvrir la porte à toutes les guerres.

Nul n'a soutenu cette thèse avec plus de force que Léon Blum et Yvon Delbos. La Droite, bien entendu, les a traités de bellicistes, leur a reproché de créer une « psychose de guerre », les a menacés de mort. Méprisant menaces et injures, ils ont tenu bon.

Les faits leur ont donné tragiquement raison ; alors que les lavalistes se targuaient d'avoir « localisé la guerre » et nous expliquaient chaque jour que le Duce, absorbé par la conquête de l'Éthiopie, laisserait l'Europe en paix, nous avons vu, peu après l'effroyable massacre des populations abyssines, l'Italie fasciste envoyer ses troupes à l'assaut de Malaga et de Madrid.

Une première fois, la preuve était donnée qu'on ne fait pas à la guerre sa part et que, lorsqu'on la tolère sur un point, elle éclate bientôt sur d'autres.

Je n'ai garde de comparer la politique du Gouvernement de Front populaire à celle de M. Laval. Je sais que le Cabinet conservateur de Londres a fait savoir à la France qu'entre l'Espagne républicaine et la junte de Burgos il entendait rester neutre. Je sais que cette démarche anglaise a pesé lourdement sur notre politique. Inutile d'ajouter qu'avec le Comité Central et tous les ligueurs je rends hommage aux sentiments pacifistes exprimés par le discours de Luna Park. Je pense bien que, quand Léon Blum s'est rallié à la « non intervention » dans les affaires d'Espagne, c'est après une cruelle crise de conscience et avec des sentiments diamétralement opposés à ceux de M. Laval.

Mais, cela dit, ce que je voudrais démontrer, ou plutôt ce que les faits démontrent, c'est que la non-intervention, contraire au Droit dans son principe, est devenue, par le fait que la France et l'Angleterre étaient seules à l'observer, l'intervention à sens unique contre la République espagnole.

Que la non-intervention fût contraire au Droit, je ne m'attarde pas à le démontrer. En droit, il n'y avait — et il n'y a encore — en Espagne qu'un seul Gouvernement légal : le gouvernement républicain. Refuser de le ravitailler en armes sous prétexte qu'il était assailli par des factieux, c'était mettre sur le même pied le pouvoir issu du libre vote populaire et les félons qui l'attaquaient. Il n'est aucun de nous qui ne se soit senti blessé par une telle assimilation. Ce sera pour l'histoire un sujet de stupeur que la France ait pu, dans le même temps, arrêter tout envoi d'armes au Front populaire espagnol et expédier en Allemagne du minerai pouvant servir à fabriquer des obus pour le bombardement de Madrid.

Du moins peut-on soutenir que, choquante en droit, la non-intervention aurait nui aux rebelles plus qu'aux républicains si elle avait été observée par tous. Et c'est pourquoi Yvon Delbos avait solennellement déclaré : « La non-intervention ne doit pas être une duperie. »

Mais fallait-il vraiment attendre de ceux qui avaient attaqué l'Éthiopie après avoir juré de la défendre, de ceux qui avaient déchiré le Traité de Locarno après avoir juré de l'observer, qu'ils respecteraient le Pacte dit de non-intervention ?

Quelles qu'aient pu être sur ce point, nos opinions, les faits aujourd'hui répondent : la non-intervention a été, pour l'Allemagne et l'Italie un paravent commode, à l'abri duquel elles n'ont cessé d'intervenir contre la République espagnole.

Premier acte : le pacte est seulement « proposé ». La France, aussitôt, arrête les envois d'armes et de munitions à l'Espagne ; l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ravitaillent à tour de bras la junte de Burgos.

Deuxième acte : le pacte est signé. La France

ferme plus étroitement sa frontière ; l'Allemagne et l'Italie continuent leurs expéditions.

Je n'ignore pas l'objection des réactionnaires et fascistes français ; à les en croire, Blum et Delbos auraient menti en déclarant qu'ils ne ravitaillaient plus Madrid ; en fait, ils auraient multiplié les envois d'armes aux républicains. Seulement, j'attends toujours qu'à l'appui de cette accusation, qui s'est étalée dans les journaux fascistes de France, d'Italie et d'Allemagne, on apporte un commencement de preuve. Que, grâce à l'ingéniosité de certains, il y ait eu, à l'insu du Gouvernement et malgré lui, quelques « fuites », c'est possible. La surveillance la plus stricte ne pouvait les empêcher. Mais, quand Léon Blum et Delbos déclaraient pratiquer loyalement la non-intervention, ils étaient sincères. Par contre, la preuve a été faite, non pas une fois mais dix fois, par le Gouvernement espagnol, qui capturait matériel allemand et matériel italien, que les deux gouvernements fascistes ravitaillaient abondamment l'armée rebelle.

De la non-intervention observée par la France, de l'intervention pratiquée par l'Allemagne et l'Italie, l'Espagne républicaine a failli périr. Aucun de nous n'est près d'oublier les jours sombres où tout l'héroïsme d'un peuple insuffisamment armé dut plier devant l'afflux des avions, des tanks, des canons, des mitrailleuses expédiés par les pays fascistes. Au moment où la République était à deux doigts de l'abîme, elle fut heureusement sauvée par les envois d'armes que lui fit la Russie soviétique. Mais la France, même alors, continua de respecter le Pacte.

Résultat : tandis que nous persistions à couper les envois d'armes, tandis que nos agents allaient jusqu'à vider, à la frontière, les sacs de pommes de terre pour s'assurer qu'ils ne contenaient pas une grenade ou des cartouches, des régiments italiens et allemands débarquaient dans la Péninsule : le Duce et le Führer faisaient la guerre à l'Espagne.

Ainsi la politique de neutralité, destinée à localiser la guerre, à l'abrèger, à la rendre moins atroce, aboutissait dans la pratique à la transformation d'une guerre civile en guerre internationale, à un redoublement d'atrocités.

Pour la seconde fois la preuve était faite que tolérer une agression c'est frayer la voie à d'autres, qu'être neutre devant un crime, c'est provoquer de nouveaux crimes.

Cette double et sanglante preuve, nous la soumettons à l'opinion mondiale ; nous la soumettons au peuple anglais qui, tout de même, s'est cabré quand Franco a prétendu interdire aux navires britanniques de ravitailler Bilbao ; nous la soumettons au Gouvernement ami de Front populaire ; nous la soumettons aux ligueurs.

A tous, nous disons franchement que, de même que nous repoussons le principe de la non-résistance à l'agression, nous repoussons le principe de la neutralité devant l'agression.

Nous le repoussons pour ses conséquences pratiques : car, s'il était loisible aux pays fascistes d'attaquer et d'écraser chaque pays démocratique tandis que le monde se croiserait les bras, c'en serait fait de la sécurité de tous, à commencer par la nôtre ; les peuples pacifiques désunis deviendraient, pour les peuples guerriers, autant de proies successives.

Nous le repoussons en doctrine, parce que tolérer une agression sous couleur d'en prévenir une autre, c'est faire à la guerre sa part, c'est renoncer à l'abolir.

On lisait récemment dans un journal anglais : « La sagesse du gouvernement conservateur a sauvé la paix ». De même, Charles Maurras, au lendemain de l'affaire d'Abysinie, proclamait fièrement : « *L'Action Française* a sauvé la paix ! »

« Sauver la paix », belle formule ! Mais la paix était-elle sauve quand les avions de Mussolini exterminaient le peuple éthiopien ? La paix est-elle sauve, quand la bataille fait rage autour de Madrid, autour de Bilbao, autour de Cordoue ? La paix est-elle sauve quand tombent par milliers les combattants républicains, et j'ajoute les pauvres mercenaires recrutés par Franco, les infortunés soldats d'Allemagne et d'Italie jetés par la dictature dans une guerre que beaucoup désapprouvent ? La paix est-elle sauve quand les femmes et les enfants de Madrid ou de Guernica sont broyés et déchiquetés par les bombes d'avions ? La paix est-elle sauve quand le fascisme exaspéré exécute les pères sous les yeux des enfants, les enfants sous les yeux des pères ?

Oui, je sais, face à ces atrocités, il y a un prétendu pacifisme de droite qui consiste à dire : « La paix est sauve, puisque tout cela se passe chez le voisin ! » Mais ce pacifisme-là, je l'appelle bellicisme. Ce que nous voulons, nous vrais pacifistes, ce n'est pas que la guerre tombe sur d'autres que nous, c'est qu'elle ne tombe plus sur personne. Que ce soit en Afrique ou en Europe, que ce soit au sud ou au nord des Pyrénées, l'agression est l'agression, le crime est le crime, l'horreur est l'horreur. C'est pourquoi je demande au Congrès de Tours de ne pas renier ou réduire le vieil idéal de la Ligue, de n'admettre ni la guerre « limitée », ni la guerre « localisée », de demander que les peuples, loin de se réfugier dans la neutralité et l'abstention, interviennent enfin résolument pour assurer la paix totale, c'est-à-dire la paix juste.

III

Cette paix juste est-il possible de l'instituer ? De toute notre conviction raisonnée, nous répondons : oui.

En vain l'on nous présente certaines guerres comme inévitables. En vain l'on nous dit que rien ne pouvait empêcher l'agression italienne contre l'Éthiopie, l'agression italo-germanique contre l'Espagne. Il n'y a pas de guerre inévitable. Si Laval n'avait pas été là et si le monde avait empêché Mussolini d'attaquer l'Abysinie, Mussolini

n'aurait pas fait la guerre au monde. Si l'Angleterre, la Russie et la France s'étaient entendues pour dire nettement : « Nous ravitaillons la République espagnole », Hitler, qui n'a pas attaqué l'U.R.S.S. quand elle a envoyé des armes au gouvernement de Valence, n'aurait pas attaqué à la fois la Russie, l'Angleterre et la France.

Ce qui fait la force des peuples guerriers, c'est la désunion des peuples pacifiques : que ceux-ci s'unissent, et la paix est sauvée.

Or, le moyen de les unir existe : c'est la Société des Nations.

Relisons quelques phrases du pacte qui l'institua :

Article 10. — Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société...

Article 11. — Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société toute entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations...

Article 16. — Si un membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales et financières, à interdire tous rapports entre leurs nationaux et ceux de l'Etat en rupture de pacte...

Si on avait, une première fois, appliqué ces articles, qui portent la signature de plus de cinquante Nations, dont la nôtre, le Japon n'aurait pas attaqué la Chine.

Si, une seconde fois, on les avait appliqués, l'Italie n'aurait pas attaqué l'Ethiopie.

Si, une troisième fois, on les avait appliqués, l'Italie et l'Allemagne n'auraient pas attaqué l'Espagne.

Non seulement trois guerres auraient été évitées, mais le monde aurait pris peu à peu l'habitude de la paix, la sécurité collective aurait été établie, on ne verrait pas aujourd'hui le monde se ruiner dans la folle course aux armements : les milliards qu'on dépense à fabriquer obus, tanks et canons, serviraient à la lutte contre le chômage, à la lutte contre la misère.

Malheureusement, ce que le Pacte ordonnait de faire, on ne l'a pas fait. Une fois, hélas ! c'est la France qui a empêché qu'on le fit.

Mais, justement, puisque nous voyons de nos yeux que la capitulation aboutit à la catastrophe, que chaque fois que Genève se tait, le canon parle, nous demandons qu'on rende la parole à Genève. Puisque les faits nous démontrent que chaque fois que la Société des Nations faiblit, la guerre éclate, nous demandons qu'on raffermisse la Société des Nations. Et, pour la vivifier, nous demandons

qu'on porte devant elle, comme il eût fallu le faire depuis longtemps, l'affaire d'Espagne.

Cette affaire est simple :

Oui ou non, l'Allemagne et l'Italie ont-elles envoyé des troupes en Espagne ?

Oui ou non, l'Espagne avait-elle rien fait qui justifiait cette agression ?

Le jour où ces deux questions seront clairement posées devant les Nations assemblées nous les défions bien de répondre que c'est Azaña qui a attaqué Hitler ou Mussolini ; nous les défions bien de dire que, devant l'Espagne assaillie, les peuples doivent déchirer le Pacte. Elles diront, elles ne peuvent pas ne pas dire, que la République espagnole a été injustement assaillie et que les troupes envoyées par l'Allemagne et l'Italie doivent en être immédiatement retirées.

C'est parce qu'on sait bien que la Société des Nations tiendrait ce langage qu'on fait tout pour l'empêcher de parler et qu'elle a laissé sans réponse l'appel émouvant de M. del Vayo.

Mais il appartient, selon nous, au Gouvernement français de Front populaire de mettre fin à ce silence. Il lui appartient de porter la plainte de l'Espagne à Genève, de poser le dossier sur la table du Conseil et de dire : « Voyez et jugez ! »

Voilà la solution que nous préconisons ; voilà la politique de justice active que nous opposons à la politique de non-résistance, à la politique de neutralité devant l'agression, voilà le moyen de sauver à la fois la liberté, l'Espagne et la paix.

A cette solution, seule conforme au Droit, seule conforme à la doctrine permanente de la Ligue, qu'objecte-t-on ? Que la Société des Nations s'est trop affaiblie par ses capitulations successives pour jouer désormais un rôle quelconque, qu'elle a perdu la confiance des peuples, qu'elle agonise... Mais prenons garde, en répétant ces phrases, de céder à un découragement mortel, de faire inconsciemment le jeu du bellicisme.

Oui, la Société des Nations est faible ; elle pliée, humiliée, sous le poids de ses propres fautes. Mais, comme rien ne peut la remplacer, comme nul ne propose rien qui puisse la remplacer, renoncer à la redresser serait renoncer à la paix. Ce serait nous avouer vaincus. Ce serait courber le front devant la guerre. Aucun ligueur ne peut consentir à cette lâche abdication. C'est pourquoi, à ceux qui, devant les carences de Genève, disent découragés : « Il n'y a rien à faire ! » nous devons répondre : « Il y a tout à faire ! ». Et, pour que cette phrase ne reste pas une phrase, nous devons demander, nous devons obtenir que, tout de suite, on fasse quelque chose.

Ce quelque chose, c'est l'affaire d'Espagne portée devant le tribunal genevois ; c'est la France l'y plaidant ; c'est la voix de la justice s'élevant enfin au-dessus de la voix des canons fascistes ; c'est l'agresseur dénoncé ; c'est le Droit proclamé ; c'est l'Espagne sauvée. Et, quand ce quelque chose aura été fait, quand le monde pacifique aura

repris confiance en lui-même, il restera à parachever la tâche entreprise, à faire que la paix revenue soit la paix définitive.

IV

Car aucun de nous n'oublie que le problème espagnol en son horreur tragique, n'est qu'un des éléments du grand problème de la paix générale et que c'est ce problème tout entier qu'il faut résoudre.

L'ordre du jour même de notre Congrès nous invite à le poser dans son ampleur : posons-le.

Certes, je sais que beaucoup de ligueurs croient que l'établissement de la paix définitive implique la disparition du régime capitaliste, donc, et à plus forte raison, de ce régime hyper-capitaliste que représente le fascisme. Mais ceux-mêmes qui pensent ainsi n'entendent pas ajourner l'organisation de la paix jusqu'au lendemain du jour qui verra la chute du capitalisme. Ils attendent cette chute d'un progrès de la raison, non d'une catastrophe sanglante. Ils veulent la paix tout de suite.

C'est pourquoi j'exprime le sentiment commun de la Ligue unanime en déclarant, comme l'a fait vingt fois le Comité Central, que nous réclamons la paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime intérieur.

Adversaires résolu du fascisme, nous condamnons comme insensée et monstrueuse toute idée de croisade armée contre le fascisme.

La guerre idéologique nous paraît aussi détestable que toutes les autres ; en un sens elle l'est davantage : car l'idéal se déshonore quand il recourt à l'agression.

Donc, paix avec tous et, pour aller droit au point vif, paix avec l'Allemagne hitlérienne ! Comme la paix suppose l'entente, entente avec l'Allemagne hitlérienne.

Cette entente, nous l'avons réclamée au temps où nos frères d'outre-Rhin vivaient encore dans la liberté républicaine. C'est notre regret commun et amer qu'on ne nous ait pas écoutés alors, car la politique que nous préconisions aurait fortifié la République allemande et prévenu l'explosion hitlérienne. Mais, quelle que soit notre réprobation pour cette dictature des nazis, qui est la négation brutale et souvent atroce des Droits de l'Homme, il va sans dire qu'elle n'altère pas notre amitié fraternelle pour le grand peuple allemand. Il va sans dire également que nous ne renions rien de nos déclarations d'autrefois.

Nous n'avons plus à nous occuper de la question du couloir polonais, puisque l'Allemagne a abandonné, sur ce point, les revendications de l'Allemagne républicaine. Nous n'avons plus à nous occuper de « l'égalité de droits » puisque l'Allemagne a librement réarmé, puisqu'elle est allée au delà de l'égalité en déchirant le traité, librement signé, de Locarno. Mais nous déclarons toujours que l'article 231 du Traité de Versailles est injuste, parce qu'il prétend trancher, par la force, un problème qui est de la compétence exclusive des

historiens. Nous déclarons toujours que le Reich est fondé à réclamer, pacifiquement, des mandats coloniaux et une équitable distribution des matières premières. Nous déclarons toujours qu'une collaboration économique avec l'Allemagne et avec tous les peuples doit être organisée dans l'intérêt commun.

Seulement, à ce programme d'entente franco-allemande, nous mettons deux conditions.

La première est que tout accord économique ou politique s'accompagne d'un effort immédiat de désarmement matériel et de désarmement moral, qu'on mette fin à cette course aux armements, à cet enseignement de haine qui nous mènent, par la ruine, à la mort. Nous n'admettons pas qu'aux paroles, généreuses et sages, de Léon Blum le Reich réponde froidement : « L'armement de l'Allemagne ne regarde que les Allemands. » Nous pensons que le désarmement de chacun et de tous intéresse la collectivité humaine et que la France doit, sans se lasser, renouveler et préciser des plans de réductions massives, simultanées et contrôlées.

La seconde condition est que l'Allemagne renonce à faire la guerre à l'Espagne et retire ses troupes de la Péninsule. Comment croire, en effet, que Hitler veut la paix si, dans le temps même où il dit la vouloir, il attaque l'Espagne ? Comment ajouter foi à ses protestations « d'ancien combattant » si, à l'heure où il les multiplie, ses avions détruisent Guernica, font périr dans les flammes ou sous les ruines des milliers de femmes et d'enfants ? Enfin, comment donner au Reich des crédits, des matières premières, s'il doit en tirer parti pour intensifier la guerre d'Espagne ?

Le seul pacte de la Société des Nations nous interdit toute collaboration économique et financière avec les pays agresseurs. Mais, quand ce pacte n'existerait pas, quel ligueur oserait proposer de donner au Reich du minerai, des produits chimiques, de l'argent, si cet argent et ces matières devaient l'aider à tuer, en Espagne, plus d'hommes, plus de femmes, plus d'enfants ? Si vif que soit notre désir d'une entente franco-allemande — entente qui se serait faite si Hitler avait adhéré au pacte de paix ouvert à tous qu'était et que demeure le pacte franco-soviétique — qui de nous voudrait l'acheter au prix de la liberté et du sang de nos frères d'Espagne ?

Non, ce n'est pas avec des moyens vils qu'on sert les causes nobles : un accord franco-allemand scellé dans le sang de l'Espagne serait un marché honteux, et la paix ne se fonde pas sur la honte, mais sur la justice. Que l'Allemagne retire les troupes qu'elle a envoyées en Espagne, et nous sommes prêts à toutes les ententes, à toutes les collaborations. Mais nous nous refusons à discuter, à envisager même, un traité quelconque qui exigerait ou impliquerait une trahison de la France à l'égard de la République espagnole.

A une heure où la notion du Droit s'obscurcit à tel point que, sous l'action de l'Argent, de sa presse et de ses haines, on en vient à parler gra-

vement de confier aux agresseurs le rôle de médiateurs, aux bourreaux de Malaga et de Guernica la fonction de juges, c'est la mission de la Ligue des Droits de l'Homme de rappeler avec vigueur que l'entente avec l'Allemagne, que la collaboration des peuples ne peuvent se fonder que sur la justice. Cette mission, le Congrès de Tours aura à cœur de la remplir.

* *

Je me résume : la politique de non-résistance n'est pas propre à assurer la paix ; la politique de neutralité devant l'agression n'est pas propre à assurer la paix ; seule y peut réussir la politique qui place au-dessus des souverainetés nationales la souveraineté de la Société des Nations, gardienne de la sécurité collective et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette politique, si nous savons la faire avec résolution, avec ténacité, nous permettra de sauver l'Espagne et, l'Espagne sauvée, d'affermir la paix. Elle est conforme à la doctrine permanente de la Ligue. Elle est conforme au vœu des peuples. Je demande au Congrès de l'approuver.

En terminant deux observations :

Si ce rapport exprime des réserves touchant l'action gouvernementale, il doit être bien entendu que nous restons tous attachés au ministère de Front populaire, aussi fidèlement, aussi ardemment qu'au Front populaire lui-même. Le Cabinet porté au pouvoir par le vœu des Gauches unies doit y rester avec l'appui unanime et cordial de tous les républicains. Mais ces mêmes républicains ont le droit et le devoir de dire franchement à leurs amis au pouvoir leur opinion sur tous les grands problèmes. Ils lui prouvent, par cette franchise même, leur estime, leur affection, leur volonté de collaboration. C'est pourquoi nous demandons au Cabinet de Front populaire d'examiner les suggestions et les objections que nous lui soumettons. C'est pourquoi nous lui déclarons sans hésiter qu'il répondrait au vœu des ligueurs, si, au Quai d'Orsay comme ailleurs, il s'occupait plus résolument d'obtenir que les hauts fonctionnaires de la République soient des fonctionnaires républicains. Trop souvent les hommes de la « Carrière » sont des réactionnaires qui rougissent de représenter la France démocratique, ne l'honorent que du bout des lèvres, ne la servent que du bout des doigts. Nous avons tous été blessés quand l'ambassadeur de France en Espagne s'est refusé à se rendre à Madrid, puis à Valence. Il est grand temps de rappeler aux diplomates qu'ils sont aux ordres du Gouvernement, même quand le gouvernement est de gauche.

Enfin, je m'en voudrais, comme d'une injustice, de ne pas rappeler ici que le présent rapport ne fait que reprendre les idées défendues depuis des mois par le Comité Central. Je ne prétends pas à l'originalité : il n'est rien dans ce qui précède qui n'ait été dit, et mieux dit, soit dans les ordres du jour clôturant nos débats, soit dans ces débats

eux-mêmes. Entre tous ceux à qui j'ai emprunté idées et arguments, qu'il me soit permis de saluer notre président Victor Basch. Il a été, avec notre vice-président Paul Langevin, avec notre secrétaire général Emile Kahn, l'avocat inlassable de l'Espagne républicaine, de la liberté, de la paix. Je ne me donnerai pas le ridicule d'apporter à de tels hommes des éloges dont ils n'ont pas besoin : les injures de la réaction et du fascisme déchâinés les paient mieux de leur effort que ne pourrait le faire mon suffrage. Mais je tiens à dire, devant la Ligue, qu'ils nous ont montré la bonne route. A nous de la suivre !

Il ne sortira pas de nos délibérations de Tours, j'en suis sûr, un seul mot qui puisse blesser ou troubler le peuple héroïque qui, en Espagne, lutte pour son indépendance et l'indépendance du monde. Il n'en sortira pas un seul mot qui puisse donner à penser que nous renonçons à quoi que ce soit de notre mission essentielle qui est de dire le Droit. Attachés d'un amour égal, d'un amour qui ne choisit pas, à la Liberté et à la Paix, nous les défendrons l'une et l'autre. Qu'il s'agisse de l'Espagne, qu'il s'agisse du désarmement et de la collaboration des peuples, nous avons pour nous guider, dans la complexité des problèmes, dans l'anxiété de nos propres consciences, le seul guide qui ne trompe pas : la Justice.

Projet de résolution

Le Congrès,

Considérant que la République espagnole a été traitée avec mépris par le fascisme, affirme qu'elle avait le droit et le devoir de défendre contre cette agression factieuse le droit du peuple espagnol à disposer de lui-même, les libertés démocratiques et le pain des travailleurs ; il s'incline devant ceux qui sont tombés dans cette lutte légitime et nécessaire ; il envoie son salut d'ardente sympathie aux héroïques défenseurs du Droit ; il flétrit avec indignation les massacres de femmes et d'enfants et les innombrables atrocités par lesquelles les fascistes se sont déshonorés.

Le Congrès,

Considérant que la politique de neutralité devant l'agression ne peut fonder la paix ; que la guerre, tolérée sur un point du monde, éclate fatalement sur d'autres ; que l'action funeste de M. Laval en faveur des agresseurs de l'Ethiopie a eu pour conséquence l'agression contre l'Espagne ; constate que, sous le couvert d'un pacte de non-intervention qu'ils avaient signé, mais ne respectaient pas, les pays fascistes ont non seulement ravitaillé les rebelles, mais envoyé contre le peuple

espagnol de véritables corps expéditionnaires ; approuve le Comité Central d'avoir constamment et énergiquement protesté contre cette violation du Droit :

Le Congrès,

Considérant que le respect du pacte de la Société des Nations est le seul moyen de garantir à la fois la sécurité collective et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; que ce pacte fait à tous les signataires une obligation précise de défendre contre toute agression non provoquée, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Espagne ; que la répudiation de cet engagement dans un cas où l'agression non provoquée est patente, ouvrirait la porte à toutes les guerres ; répudie le semi-pacifisme qui, sous couleur de « localiser » les massacres, commencerait par les tolérer ; repousse toute solution qui transformerait les agresseurs en « médiateurs » et placerait sur pied d'égalité l'Espagne républicaine et les félons qui l'ont assailli ; demande au Gouvernement français de défendre à Genève les justes revendications de la République espagnole et de réclamer le départ immédiat et contrôlé de toutes les troupes italiennes et allemandes envoyées dans la Péninsule.

Le Congrès,

Considérant que la France doit rechercher l'entente avec tous les peuples, quel que soit leur régime intérieur, et notamment l'entente avec l'Allemagne ;

Considérant que l'Allemagne est fondée à réclamer l'annulation de l'article 231 du Traité de Versailles, l'octroi de mandats coloniaux, une équitable répartition des matières premières, une collaboration économique propre à améliorer le sort du peuple allemand ;

Considérant, d'autre part, que l'entente fondée sur de telles mesures n'est possible que si elle s'accompagne d'un premier et large effort de désarmement matériel et moral simultané et contrôlé et de l'arrêt immédiat de l'agression dirigée contre l'Espagne ;

Demande au Gouvernement de Front populaire de déclarer publiquement qu'il est prêt à faire droit aux demandes légitimes du Reich sous la seule condition que celui-ci accepte le désarmement collectif, simultané et contrôlé, reconnaisse le droit du peuple espagnol à disposer librement de lui-même et retire sans délai les troupes envoyées dans la Péninsule ;

Le Congrès,

Considérant qu'un trop grand nombre de fonctionnaires des Affaires étrangères agissent comme s'ils rougissaient de représenter devant l'étranger la France républicaine, démocratique et laïque, demande avec confiance au Gouvernement de Front populaire, que la Ligue a soutenu, soutient et soutiendra, d'exiger qu'au Quai d'Orsay comme ailleurs les fonctionnaires de la République soient des fonctionnaires républicains.

Le Congrès,

Considérant que, plus la situation extérieure est sérieuse, moins les pacifistes ont le droit de réduire leur idéal ou leur effort, affirme hautement qu'il n'y a pas de guerres inévitables, que celles d'hier auraient pu être prévenues, que la paix de demain peut être garantie puis affirmée ; demande à tous les ligueurs de reprendre plus ardemment que jamais le mot d'ordre traditionnel de la Ligue : paix par la sécurité collective et l'arbitrage de tous les conflits, paix par la Société des Nations, paix juste !

ALBERT BAYET.

Demandez à nos bureaux :

HISTOIRE DE LA LIGUE

par Henri SÉE

RAPPORT FINANCIER

Par Georges ÉTIENNE, Trésorier général

Mes chers Collègues,

Peut-être plus encore que les années précédentes, les comptes de l'année 1936 doivent-ils susciter votre attention et les conclusions auxquelles ils nous amènent obligent-elles à de sérieuses réflexions.

Entrons donc dans le vif du sujet.

LES COMPTES DE 1936

Recettes et produits divers de l'exercice

Les recettes et produits divers de l'exercice 1936 se montent à.....	975.938 34
En 1935, ils étaient de.....	874.185 64

Ils sont en augmentation en 1936 de	<u>101.752 70</u>
---	-------------------

D'où vient cette augmentation ?

Des sources suivantes :

a) Contribution exceptionnelle votée par le Congrès de Dijon qui, au 31 décembre 1936, avait rapporté

79.271 »

b) Bonification réalisée sur la vente du Portefeuille de la Ligue.....

8.497 25

c) Augmentation du produit des cotisations

15.596 65

d) Augmentation du produit de la vente des publications.....

6.027 40

e) Augmentation du compte des locations de salles et de locaux.....

1.080 »

f) Augmentation du solde du compte des Victimes de l'Injustice.

459 25

Au total

110.931 55

Total duquel il y a à déduire les comptes en diminution suivants :

a) Intérêts des fonds et des comptes courants. 504 54

b) Plus-value de notre Portefeuille au 31 décembre 1935, qui n'existe plus

1.686 »

c) Redressements divers et sommes récupérées en 1935 sur des dépenses antérieures

6.988 31

9.178 85

Nous retrouvons ainsi l'explication de notre différence en faveur de 1936, soit

101.752 70

Mais en 1935 le montant des recettes et produits divers figurant à la page 439 des *Cahiers* s'élevait à 884.504 fr. 44, parce que nous y avons incorporé le produit de l'excédent du compte des *Cahiers* qui était de 10.318 fr. 80.

En 1936, le compte des *Cahiers* se solde par un déficit de 10.890 fr. 30, il est donc incorporé aux dépenses et non aux recettes et produits divers.

Signalons — en passant — que par rapport à 1935 le compte des *Cahiers* accuse un déficit de 21.209 fr. 10.

De ces chiffres se dégagent deux constatations importantes :

1° L'opportunité de la décision prise à Dijon de nous imposer à tous une contribution exceptionnelle de deux francs pour aider la trésorerie ;

2° L'augmentation du produit de nos cotisations prouvant la marche ascendante de la Ligue.

Les Cahiers

Passons maintenant à l'examen du compte des *Cahiers*, comparons les chiffres de 1936 à ceux de 1935 :

Recettes :	1936	1935
Abonnements	244.093 30	275.632 40
Publicité	9.929 40	12.242 75
Ensemble	<u>254.022 70</u>	<u>287.875 15</u>
Dépenses :		
Indemnité de direction	6.000 »	6.000 »
Gérance	21.050 »	20.000 »
Personnel	49.410 »	56.571 »
Rédaction	8.840 95	10.450 25
Frais de poste	8.731 85	11.294 80
Impress., papier, etc.	170.880 20	173.240 30
Ensemble	<u>264.913 »</u>	<u>277.556 35</u>

Le chiffre des recettes a diminué de

33.852 45

Le chiffre des dépenses a diminué de

12.643 35

Le déficit de 1936 par rapport à 1935 est de

21.209 10

Il faut remarquer la diminution des abonnements baissant dans une seule année de 31.000 fr., représentant environ 1.600 abonnés. On sait que cette diminution du nombre de nos abonnés est due à la crise économique qui a empêché nombre

d'entre eux de renouveler leur abonnement, le courrier est, hélas ! significatif à cet égard.

Ce qui n'apparaît pas à fin décembre 1936, mais que nous devons subir maintenant, c'est la majoration des prix du papier et de l'impression, qui est d'un ordre de grandeur supérieur à 100 % et dont les effets se feront durement sentir cette année.

Dépenses et charges de l'exercice

Le tableau que vous trouverez plus loin, ayant le même dispositif que l'an dernier, ce qui permet plus aisément la comparaison, accuse un chiffre total de 1.080.317 85

Ce chiffre comprend le déficit du compte des *Cahiers*, qui est de 10.890 30

Si nous l'enlevons, pour faciliter la comparaison, nous obtenons.... 1.060.427 55
En 1935, ce chiffre était de... 1.067.579 25

Il n'est donc supérieure en 1936 que de 1.848 30

En prenant les têtes de chapitres, voici comment peut s'établir la comparaison de nos dépenses entre les deux années :

Comptes	1936	1935	en + 1936	en — 1936
Secrétariat général	25.200 »	25.200 »		
Secrétariat	120.955 81	144.808 13		23.852 32
Trésorerie générale	12.000 »	19.750 »		7.750 »
Trésorerie et Comptabilité.....	128.041 82	121.085 31	6.956 51	
Contentieux	176.395 54	178.845 67		2.450 13
Réunions publiques et propagande	78.240 50	91.820 95		13.580 45
Documentation	46.970 60	26.832 50	20.138 10	
Contribution aux fédérations.....	21.000 »	25.044 »		4.044 »
Congrès	26.487 75	32.300 85		5.813 10
Assurances sociales	13.030 30	15.416 »		2.385 70
Allocations familiales	4.260 »	5.020 »		760 »
Retraites au personnel	19.009 »	15.831 »	3.178 »	
Frais généraux divers	225.445 03	211.343 64	14.101 39	
Emprunts (intérêts et frais).....	11.591 35	19.043 »		7.451 65
Service allemand	13.758 65	31.803 70		18.050 05
Article 20	214 65	41 05	173 60	
Prix Chabrun		1.000 »		1.000 »
Pertes sur Sections	44.736 80		44.736 80	
Amortissements	102.089 75	102.388 45		298 70
TOTAUX.....	1.060.427 55	1.067.579 25	89.284 40	87.436 10

Comptes en *augmentation* de dépenses 89.284 40

Comptes en *diminution* de dépenses 87.436 10

Supériorité des comptes en augmentation 1.848 30

Ici quelques remarques apparaissent utiles.

On observera que le service du Secrétariat est en diminution de 23.852 fr. sur 1935. Cette diminution est due, d'une part, à la suppression, en cours d'année, de l'un des deux chefs de service et, d'autre part, à des mouvements dans le personnel.

Ce chef de service n'a pas été remplacé et la tâche de notre Secrétaire général s'en est trouvée singulièrement plus ardue. Pour diminuer les charges de notre trésorerie, il l'a néanmoins assumée ainsi jusqu'ici, encore que cette tâche se trouve

déjà si lourde depuis qu'elle comprend aussi le secrétariat du Comité National du « Rassemblement populaire ». Je saisis l'occasion qui m'est offerte de remercier Emile Kahn de cette nouvelle preuve de son dévouement à la Ligue. A cet hommage, nous associerons également le chef du Contentieux, Mme Mossé, et le chef du secrétariat, Mlle Cougnenc, qui par le dévouement qu'elles apportent à seconder notre secrétaire général, ont permis, jusqu'ici, de réaliser cette économie.

Par contre, le service de la documentation a vu ses dépenses augmenter sensiblement. Cette augmentation est due aux travaux demandés à ce service et qui ont été très appréciés ; il en sera certainement fait état dans un autre rapport.

Enfin, nous avons à enregistrer une perte de 44.736 fr. sur le compte débiteur des Sections. Il s'agit des comptes de 172 de ces Sections, débiteurs depuis longtemps et qui ont dû être soldés,

tout espoir étant perdu de récupérer les sommes dues.

En résumé, les recettes et produits divers s'élevaient pour 1936 à	975.938 34	
Les dépenses normales à	1.069.427 55	
Le déficit Cahiers à	10.890 30	
Ensemble	1.080.317 85	1.080.317 85

Le déficit de l'exercice est donc de 104.379 51
 Ce déficit a été — comme l'an dernier — réparti entre les trois postes des fonds statutaires.

Une dernière remarque.		
Le déficit de 1935 était de....	183.074 81	
Celui de 1936 est de.....	104.379 51	

Différence.....	78.695 30	
-----------------	-----------	--

Cette différence correspond, à très peu près, aux sommes encaissées entre le Congrès de Dijon et le 31 décembre 1936 au titre de la contribution exceptionnelle votée par le Congrès de 1936, sommes qui se montaient, comme nous l'avons vu, à 79.271 francs à la fin de l'année.

BILAN

Actif

Les postes *Immobilisations, Dépôts et Cautionnements* n'appellent aucune observation.

Le poste *Disponible*, qui était de 82.741 fr. 52 au 31 décembre 1935, atteint 200.568 fr. 51 au 31 décembre 1936, soit une augmentation de 117.826 fr. 99 ; mais le poste *Portefeuille*, qui était de 164.512 fr. au 31 décembre 1935, tombe à 129.454 fr. au 31 décembre 1936, soit une diminution de 35.058 fr.

Il y a eu passage de l'un à l'autre. Les titres de notre *Portefeuille* vendus par l'intermédiaire du Comptoir National d'Escompte nous ont été crédités par cet établissement, alors que notre *Portefeuille* se diminuait d'autant. D'autre part, les deux dividendes touchés sur le Bon concordataire de la Banque des Coopératives ont diminué d'autant notre *Portefeuille* au profit de notre compte de disponibilité.

Pour établir une comparaison sérieuse, il faut bloquer les deux comptes.

1935 Disponible	82.741 52		
Portefeuille	164.512 »		
Ensemble	247.253 52	247.253 52	
1936 Disponible	200.568 51		
Portefeuille	129.454 »		
Ensemble	330.022 51	330.022 51	
Différence en faveur de 1936....	82.768 99		

Toutefois, nous verrons un peu plus loin que cette différence doit être amputée des factures dues à fin décembre et ainsi se réduire à 41.961 fr. 59.

Le poste <i>Débiteurs divers</i> se monte à	514.993 25
En 1935, il était de.....	509.571 15
Soit une augmentation de.....	14.577 90

Dans ce compte est celui de nos Sections, toujours très élevé, malgré l'amputation de 44.000 fr. dont nous avons parlé plus haut.

Au 31 décembre 1935 le compte des Sections était débiteur de	502.060 40
Au 31 décembre 1936 il est débiteur de	513.414 95

Soit une augmentation de	11.354 55
--------------------------------	-----------

Il est vrai de dire que le solde au 31 décembre 1936 comprend environ 378.361 fr. de cartes 1936 débitées aux Sections et non payées — ou non rentrées impayées — à cette date, mais si l'on déduit ce chiffre il reste encore un solde de 135.053 fr. (513.414 — 378.361) qui devrait être réglé, en grande partie au moins.

Votre trésorier est donc encore obligé de faire appel pressant à ses collègues trésoriers des Sections pour leur demander — dans l'intérêt général — d'activer le plus possible leurs envois de fonds au Comité Central.

Passif

Les *Fonds statutaires* ont été diminués des pertes 1936.

Les *Amortissements* ont été crédités des amortissements de 1936, faits sur les mêmes bases que précédemment.

Les <i>Comptes courants créditeurs</i> qui étaient au 31 décembre 1935 de	219.672 65
Sont au 31 décembre 1936 de	249.350 50

Ils sont supérieurs, en 1936, de .. 29.687 85

En réalité le montant global de 249.350 fr. comprend les factures de fin décembre qui n'ont été payées que courant janvier 1937 et qui se montaient à 40.807 fr. 40. C'est ici que nous voyons apparaître la différence dont il a été parlé plus haut. En effet nos comptes jumelés *Disponible* et *Portefeuille* paraissent être supérieurs à fin 1936, sur 1935, d'une somme de 82.768 fr. 99 ; cette somme doit être diminuée des factures dues fin décembre : 40.807 fr. 40 et ainsi ramenée à 41.961 fr. 59 chiffre que nous avons indiqué en analysant les postes de l'Actif.

Le compte <i>Emprunt</i> 1931 est diminué de	9.800 fr.
--	-----------

Le compte <i>Emprunt</i> 1935 est diminué de	275 fr.
--	---------

Les remboursements sur ces emprunts se montent ainsi à 10.075 fr. et cela diminue aussi nos charges sur ces emprunts, intérêts et impôts.

Enfin il y a le poste *Contribution spéciale*. La Contribution spéciale c'est l'application des décisions du Congrès de Nancy. Les recettes faites au titre de ce compte ont, bien entendu, été réservées et uniquement employées à la dépense qu'il doit couvrir : les frais de voyage des membres non-résidents du Comité Central. Ce compte laisse un solde créditeur, au 31 décembre 1936, de 142.584 fr. 10, solde en écriture, ayant sa correspondance dans le compte débiteur des Sections car une partie importante de cette somme n'était pas encaissée au 31 décembre 1936.

CONCLUSIONS

De ce que nous venons de lire il résulte que l'année 1936, comme l'année 1935, se solde par un déficit, c'est-à-dire par une importante supériorité des dépenses sur les recettes.

L'an dernier votre Commission de contrôle avait — après un examen très sérieux des dépenses — considéré qu'elles étaient incompressibles.

Au congrès de Dijon votre trésorier a eu la tâche lourde et pénible de vous mettre en présence de la situation financière et des charges nouvelles menaçant notre Ligue.

Hélas ! ces charges n'ont fait que s'accroître par l'ascension des prix.

A Dijon le Congrès, sur la proposition de notre collègue Krinsky, appuyé par notre collègue Maurice Wéber et d'autres orateurs a voté une mesure d'exception : une contribution exceptionnelle de 2 fr. imposée à chacun de nous une seule et unique fois.

De plus le Congrès, après avoir entendu notre président Victor Basch, a pris en considération la nécessité d'augmenter la cotisation et de la porter au minimum de 15 fr. étant entendu que sur cette somme 9 fr. reviendraient au Comité Central (3/5) et 6 fr. resteraient aux Sections (2/5). Il a été convenu que cette question serait débattue et tranchée au Congrès de 1937.

Le moment est venu.

Nous connaissons les arguments pouvant s'élever contre l'augmentation de la cotisation : charge nouvelle imposée à nos collègues dans un moment difficile, où déjà ils en ont trop et dans un moment où leurs disponibilités s'amenuisent du fait du renchérissement de tout ce qui est nécessaire à la vie ; conséquence possible : diminution de nos effectifs.

Mais hélas il y a les arguments en faveur — si l'on peut dire — de l'augmentation et ces arguments ne sont malheureusement que trop éloquents.

Il ne s'agit pas — pour le moment — de dire : « Si nous augmentons nos ressources nous développerons notre action, notre propagande, notre rayonnement, notre influence... » ce serait déjà très séduisant, mais il n'est pas question de cela.

Deux années viennent de passer laissant un déficit semblable. Au cours de ces deux années nos

recettes normales ont été inférieures de 180.000 fr. chaque année, à nos dépenses et à nos charges. Cette situation ne pourrait déjà durer, mais elle s'est encore aggravée, elle s'aggrave chaque jour du fait de la hausse constante des prix.

La contribution exceptionnelle de 2 fr. a permis de relever, dès le mois d'octobre 1936, les appointements de notre personnel, de nos collaborateurs, dont je tiens, une fois de plus, à faire l'éloge ici et que nous avons doté du Contrat collectif. Mais les relevements d'octobre vont devoir bientôt être eux-mêmes relevés car le prix de la vie a singulièrement monté depuis octobre.

De plus — chez nous, comme ailleurs — nous devons réduire les heures de travail de chacun pour l'application de la semaine de 40 heures, le travail n'a pas diminué, au contraire, et nous devrons certainement recourir à de nouveaux collaborateurs.

Enfin, tous les matériaux nécessaires à notre activité : papier, imprimés, fournitures, etc..., supportent la hausse, il nous faut la subir, encore que nous apportions tous nos soins à limiter les dépenses, à restreindre les besoins au minimum, nous évertuant de mettre les fournisseurs en concurrence à l'occasion de chaque fourniture importante ou seulement moyenne.

Un exemple entre beaucoup d'autres : la circulaire imprimée que nous avons adressée à nos Sections relative au congrès est passée de 730 fr. en 1936 à 1.900 fr. cette année !

Il y a aussi les Cahiers dont on ne peut pas relever le prix de l'abonnement et qui maintenant vont être une nouvelle source de dépenses par le coût élevé du papier, de l'impression, du routage et de tout ce qu'ils comportent. Jusqu'à fin 1935 non seulement les Cahiers ne nous coûtaient rien, mais encore chaque année ils laissaient un petit excédent.

Donc, pour que la Ligue continue son action présente, il lui faut des ressources plus élevées et cette élévation, elle ne peut la trouver que dans un relèvement du taux de la cotisation.

A cet égard la proposition faite l'an dernier, par notre président Victor Basch, de porter la cotisation au minimum de 15 fr. dont 9 fr. pour la trésorerie générale et 6 fr. pour les Sections paraît devoir être retenue.

A la trésorerie générale elle donne les ressources qui lui sont indispensables, dans le moment où nous sommes.

Aux Sections elle apporte aussi un supplément de 2 fr. qui leur est nécessaire.

La répartition est conforme aux dispositions de l'article 17 des statuts.

Cette cotisation engloberait, naturellement, la contribution spéciale votée à Nancy et la contribution exceptionnelle votée à Dijon. Ce qui serait conforme à la proposition faite par notre Section de Redon (Ille-et-Vilaine) ainsi conçue :

« La Section de Redon propose que soit fixé « d'une façon ferme le prix de la carte de ligueur afin d'en finir avec ces contributions volontaires

« ou obligatoires à effet rétroactif destinées à combler le déficit. Si la carte doit être portée en 1938 à 12 fr. 50 (ou même à 15 fr.) avec augmentation de la quote-part revenant au Comité Central, les vrais ligueurs consentiront allègrement ce sacrifice ».

Comme l'indique si justement la Section de Redon le vote que vous allez émettre n'aura d'effet que sur la cotisation de 1938, ce n'est que la cotisation de 1938 qui sera augmentée et ce n'est que tard dans le cours de 1938 que la trésorerie générale en ressentira les effets salutaires.

Jusqu'à là il faut vivre.

J'espère que nous pourrons y parvenir.

D'abord en continuant notre politique d'économie ; ensuite par le rendement complet de la contribution exceptionnelle votée à Dijon, enfin en utilisant le reliquat du compte de la contribution spéciale votée à Nancy, éléments auxquels il faut ajouter l'accroissement du nombre des ligueurs. Je compte aussi sur le dévouement et l'empressement de nos collègues trésoriers des Sections et je les en remercie.

Si vous acceptez l'élévation à 15 fr. du montant minimum de la cotisation vous aurez à modifier l'article 4 des Statuts, premier et dernier paragraphe, qui devront respectivement être ainsi rédigés :

Article 4. — 1^{er} § : La Ligue des Droits de l'Homme est ouverte à tous ceux, hommes et femmes, qui acceptent les présents statuts et

payent une cotisation annuelle d'au moins quinze francs...

4^e § : Une carte personnelle est instituée au profit des femmes des ligueurs. Le prix en est de 8 francs, sur lesquels 5 francs sont attribués au Comité Central et 3 fr. aux sections.

Mes chers Collègues,

J'espère vous avoir apporté tous les éléments du problème que nous avons à résoudre.

Vous avez maintenant à vous prononcer :

1^o Sur les comptes de 1936 et le rapport financier ;

2^o Sur la proposition tendant à porter à 15 francs le taux minimum de la cotisation à partir de l'année 1938.

Enfin dans le but d'attirer davantage à nous les jeunes — dont nous avons besoin — le Comité Central propose également que la cotisation des jeunes gens admis à partir de 18 ans, dans les conditions fixées par le paragraphe 1^{er} de l'article 4, soit fixée à 8 fr. pendant la durée de leur minorité avec la répartition suivante : 5 fr. au Comité Central, 3 fr. aux Sections.

Cette partie de l'art. 4 serait ainsi rédigée :

Les mineurs sont admis à partir de 18 ans, avec l'autorisation...

Ils paient — pendant leur minorité — une cotisation annuelle de 8 fr. au moins, sur lesquels 5 fr. sont attribués au Comité Central et 3 fr. aux sections.

Georges ETIENNE.

APRÈS GUERNICA

Un télégramme au président Roosevelt

Les Comités soussignés, représentant des millions d'amis de la paix, se permettent d'attirer respectueusement votre attention sur le crime de Guernica, la destruction systématique et injustifiable de villes ouvertes, l'assassinat de la population civile par l'aviation rebelle espagnole et allemande. Ils vous supplient de faire entendre votre voix, au nom des grands sentiments humanitaires des Etats-Unis, pour arrêter ces actes de barbarie.

Ligue des Droits de l'Homme,

Comité mondial contre la guerre et le fascisme,

Association des écrivains antifascistes allemands,

Association internationale des écrivains pour la défense de la culture,

Association juridique internationale,

Association républicaine des Anciens Combattants,

Comité franco-espagnol,

Comité ibéro-américain,

Comité international de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine,

Comité Paix et Démocratie,

Comité populaire Paix et Liberté,

Comité pour la défense de la culture espagnole,

Communauté universelle de la Jeunesse,

Maison de la Culture,

Mouvement mondial des femmes contre la guerre et le fascisme,

Rassemblement mondial des Etudiants,

(30 avril 1937.)

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1936

Recettes et produits divers de l'exercice	975.938 34
Dépenses et charges diverses	1.080.317 85
Excédent des dépenses et charges	104.379 51

REPARTITION :

Fonds social 1/2	52.189 75
Fonds de propagande 1/4	26.094 88
Fonds des Victimes de l'Injustice 1/4	26.094 88
	104.379 51

RECETTES ET PRODUITS DIVERS

COTISATIONS :			
Cartes 1935 débitées	4.070 25		
Cartes 1936 débitées	1.068.348 15		
Ensemble des cartes débi- tées	1.072.418 40		
<i>A déduire :</i>			
Cartes 1935 ré- tournées 135.132 »			
Cartes 1936 ré- tournées ... 69.935 50	205.067 50		
Reste	867.350 90	867.350 90	
AUTRES PRODUITS :			
Intérêts des fonds et des comptes courants	3.810 29		
Locations (salles et locaux)	4.520 »		
Victimes de l'Injustice (sol- de du cpte)	1.890 45		
Publications (solde du cpte)	10.598 45		
Portefeuille (solde du cpte)	8.407 25		
Contrib. exception. (Dijon)	79.271 »	108.587 44	
Total des recettes et produits divers ...	975.938 34		

DEPENSES ET CHARGES DIVERSES

COMPTE DES CAHIERS			
Abonnem. et ventes 244.093 30			
Publicité (chiffre net) 9.929 40			
Ensemble	254.022 70		
<i>A déduire :</i>			
Indemnité direction 6.000 »			
Gérance 21.050 »			
Personnel (4 emp.) 49.410 »			
Rédaction 8.840 95			
Frais de poste, expédit. recouv. 8.731 85			
Impress., papier, routage et div. 170.880 20	264.913	10.890 30	
<i>A reporter</i>		10.890 30	

DEPENSES ET CHARGES DIVERSES

<i>Report</i>	10.890 30		
SECRETARIAT GÉNÉRAL :			
Indemnité du Secrétaire gén. 25.200 »	25.200 »		
SECRETARIAT :			
2 Chefs de services	42.185 »		
Personnel (8 emplois et aux.)	67.047 »		
Frais de poste	11.723 81	120.955 81	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE :			
Indemnité du Trésor. général 12.000 »	12.000 »		
TRÉSORERIE ET COMPTABILITÉ :			
2 Chefs de services	44.650 »		
Personnel (6 emplois)	78.455 »		
Frais de poste	4.036 82	128.041 82	
CONTENTIEUX :			
1 Chef de service	26.550 »		
Personnel (7 emplois)	88.732 80		
Indemn. aux Conseils jurid. 50.345 »			
Frais de poste	9.213 44		
Frais divers	1.554 30	176.395 54	
RÉUNIONS PUBLIQUES ET PROPAGANDE :			
Indemnités aux délégués per- manents	39.642		
Frais des délégués et confé- renciers	34.655 95		
Frais divers, subventions, affi- ches	3.942 55	78.240 50	
DOCUMENTATION :			
Personnel (2 emplois et auxi- liaires)	39 630		
Frais divers, journaux, etc. .	7.340 60	46.970 60	
CONTRIBUTION AUX FÉDÉRATIONS (art. 24)			
	21.000	21.000	
CONGRÈS 1936 :			
Personnel (frais supplémentai- res)	11.280		
Frais de déplacements et de séjour des délégués du Co- mité Central et du Personnel	8.120 45		
Frais de sténographie	5.450		
Frais d'imprimés et divers...	1.637 30	26.487 75	
ASSURANCES SOCIALES :			
Cotisation patronale	13.030 30	13.030 30	
ALLOCATIONS FAMILIALES			
	4.260	4.260	
RETRAITES AU PERSONNEL			
	19.000	19.000	
<i>A reporter</i>		682.481 62	

DÉPENSES ET CHARGES DIVERSES

Report		682.481 62	
FRAIS GÉNÉRAUX :			
Sténos dactylographes (5 em- plois et auxiliaires)	72.623		
Téléphone	16.452 65		
Téléphoniste (1 emploi)	11.329		
Timbres fiscaux et divers	6.034 43		
Concierge	6.500		
Entretien	7.033 25		
Eclairage	5.150 40		
Chauffage	16.686 05		
Eau	1.931 65		
Fournitures diverses	27.770 20		
Garçons de bureaux (2 em- plois)	23.005		
Frais de transport et divers ..	3.741 05		
Contributions	14.917		
Assurances	3.498 10		
Entretien immeuble et frais syndicat	6.071 60		
Etrehnes et poubieres	670		
Divers	1.412 75	225.445 03	
A reporter			907.926 65

Report			907.926 65
EMPRUNTS :			
Intérêts emprunt 1931	7.877 50		
Intérêts emprunt 1935	1.467 50		
Frais de ces emprunts	2.246 35	11.591 35	
SERVICE ALLEMAND ET SUBVEN- TIONS			
	13.758 65	13.758 65	
ARTICLE 20			
	214 65	214 65	
PERTES SUR SECTIONS			
	44.736 80	44.736 80	
AMORTISSEMENTS :			
a) s/immeuble...965.941 5 %	48.297 05		
b) s/trav. et amé. 879.854 5 %	43.992 70		
c) s/mobilier.... 97.800 10 %	9.800	102.089 75	
Ensemble des dépenses et charges (Cahiers compris)			
			1.080.317 83

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF

IMMOBILISATIONS :			
Immeuble	965.941 65		
Travaux et aménagements..	879.854 77	1.845.796 42	
Matériel et mobilier			
	97.800		
Moins amort. 10 %	9.800	88.000	
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS :			
Téléphone	8.200		
Electricité	1.040		
Appareil incendie	500	9.740	
DISPONIBLE :			
Caisse	608 31		
Chèques postaux	120.955 62		
Compt. Nat. d'Esc.	79.004 58	200.568 51	
PORTEFEUILLE :			
Bon concordataire sur la Ban- que des Coopératives	129.454	129.454	
DÉBITEURS DIVERS :			
Sections	513.414 95		
Rassemb. populaire	1.480 05		
Divers	89 25	514.993 25	

2.788.552 18

PASSIF

FONDS STATUTAIRES :			
Fonds social	1.430.060 94		
— répartition	52.189 75	1.377.871 19	
Fonds de propagande			
	436.909 55		
— répartition	26.094 88	410.814 67	
Fonds des Victimes de l'Injustice			
	357.157 35		
— répartition	26.094 88	331.062 47	
AMORTISSEMENTS :			
Amort. s/immeuble	184.579 50		
Amort. s/trav. et aménag.	92.289 75	276.869 25	
COMPTES-COURANTS CRÉDITEURS :			
Emprunt 1931	152.450		
Emprunt 1935	32.560		
Dépôts des Sections	14.403 70		
Fédérations	4.042 90		
Ligue Internationale	21 50		
Intérêts à payer	4.165		
Divers à payer	40.807 40	249.350 50	
CONTRIBUTION SPÉCIALE			
		142.584 10	

2.788.552 18

L'INVASION FASCISTE EN ESPAGNE

I

Les atrocités

M. Alvarez del Vayo, Ministre des Affaires étrangères, a remis, en réponse à la note du gouvernement de la Grande-Bretagne du 10 avril, au chargé d'affaires du Royaume-Uni à Valence la note suivante :

« Le Gouvernement de la République a examiné avec l'attention qu'elle mérite la note de Votre Excellence du 10 avril, dans laquelle, en exprimant la crainte que, dans le cours de la guerre espagnole — transformée par l'action bien connue de certaines puissances en guerre internationale — on puisse arriver brusquement à l'emploi des gaz, on insiste sur l'effet déplorable que le recours à ce procédé causerait dans le monde et le préjudice politique que porterait à ses propres intérêts celle des deux parties combattantes qui serait la première à l'employer.

« Etant donné que, dans la note en question, il n'existe aucun indice sur le motif qui a inspiré cette crainte, le Gouvernement de la République, qui n'a jamais pensé un seul moment à prendre pour sa part l'initiative de l'emploi des gaz, juge utile de rappeler certains faits susceptibles par eux-mêmes de servir de guide psychologique à ceux qui cherchent à prévenir le danger.

« Il suffira de rappeler quelles ont été les méthodes de guerre qui, soit par leur propre initiative, soit en vertu des enseignements étrangers, fournis par une longue expérience terroriste de ceux qu'on appelle les Etats totalitaires, ont caractérisé l'action des rebelles.

« Depuis le sacrifice médiéval du député et avocat Andrés y Manso, assassiné dans l'arène de Salamanque au cours d'un véritable autodafé aux premiers jours de la rébellion, jusqu'à l'outrage récent commis en la personne de trois sœurs âgées de 12, 14 et 16 ans respectivement, évadées des lignes des factieux et encintes toutes les trois pour avoir été violées par des soldats maures, l'une d'elles portant même tatouée sur le front l'inscription « Vive Franco », il n'y a pas d'infamie individuelle imaginable ou qui échappe même à une imagination normale, par laquelle les rebelles ne se soient déshonorés pour toujours.

« A côté de l'acharnement personnel, nous voyons la destruction en masse de la population civile, portée à Badajoz à de telles extrémités que, à son seul souvenir, la population de Malaga, le jour où tomba cette ville, et au simple cri annonçant l'entrée des fascistes, entreprit son exode mémorable vers Almería — c'est-à-dire 220 kilomètres — en affrontant la mort, la faim, l'assassinat sur une grande échelle par les bateaux-pirates et

les avions qui, tout le long de la route, continuaient à mitrailler 50.000 personnes non combattants, parmi lesquelles figuraient un grand nombre de femmes et d'enfants, dans leur fuite tragique vers l'Espagne loyale.

« Ni l'emblème de la Croix-Rouge sur les hôpitaux infantiles de Madrid, ni le fait d'être en train de célébrer, comme à Durango, un service religieux, n'ont pu sauver les éléments les plus éloignés de la lutte de souffrir les conséquences des bombardements aériens quotidiens et brutaux des villes ouvertes et sans défense mais au contraire, sans poursuivre un objectif militaire quelconque, ceux-ci furent perpétrés exclusivement dans le but d'obtenir par la terreur ce qu'ils ne pouvaient obtenir par l'effort des armes.

« Cette tactique s'est intensifiée invariablement chaque fois que l'héroïsme de l'armée républicaine a fait échouer une nouvelle offensive ennemie.

« Il serait donc parfaitement dans l'ordre de la mentalité et des habitudes des rebelles, maintenant que les récents événements militaires accusent sur tous les fronts l'inévitable supériorité présente des armes républicaines, que, comme dernière mesure désespérée, se voyant mis en déroute de tous les côtés, ils recourussent à l'emploi des gaz.

« Etant donné leur façon de penser bien connue, il est possible qu'ils s'y sentent encouragés par la passivité même avec laquelle jusqu'à présent, on leur a permis d'enfreindre les normes les plus élémentaires du droit des gens, et qui, dans le cas précis et brûlant du « blocus » de Bilbao, est en train de leur permettre — grâce à d'étranges et inattendues attitudes extérieures — de transformer une offensive militaire en un siège par la faim de la capitale basque, aussi inhumain que contraire à la loi internationale.

« Il n'y aurait pas lieu non plus de s'étonner que parmi les divisions italiennes qui continuent à opérer dans le pays, l'invocation du bon résultat obtenu par l'emploi des gaz dans la campagne d'Abyssinie, les porte à utiliser des procédés analogues en territoire espagnol.

« Pour ce qui se rapporte au Gouvernement de la République, il se considère en toute sérénité autorisé à n'offrir comme garantie de son action future, que l'exemple de sa conduite de toujours. Celle-ci est suffisamment mise en relief, pour ne pas en citer d'autres témoignages, par le décret du 7 avril qui dans sa générosité va jusqu'à assurer aux évadés des lignes rebelles leur incorporation à la vie publique de la nation avec les mêmes

charges et grades dont ils jouissaient en territoire factieux.

« Si les craintes dont se fait l'écho la note de Votre Excellence arrivaient à se réaliser, le Gouvernement de la République, conscient de ses devoirs envers son peuple, ainsi que de ses droits internationaux, ferait instantanément appel à toutes les ressources qu'il possède pour faire face à la nouvelle situation.

« Qu'il me soit permis, enfin, de signaler une fois de plus, l'erreur que suppose le fait de placer d'une manière réitérée sur le même plan international, et bien que ce soit en invoquant des préoccupations supérieures de caractère humanitaire, le

Gouvernement constitutionnel, parlementaire et légitime de l'Espagne, et la poignée de traîtres qui se sont levés en armes contre la légalité républicaine, pour convertir leur rébellion en l'ignoble véhicule d'une véritable invasion étrangère, maintenant indiscutable à la lumière des faits et des centaines de preuves documentaires en notre pouvoir, preuves qui ont été communiquées, entre autres, au Gouvernement du Royaume-Uni.

« Ce fait de nous placer sur un même niveau, outre qu'il est en désaccord avec les principes essentiels du Droit international, a fini par blesser la fine sensibilité morale du peuple espagnol. »

II

Un communiqué du ministre espagnol de l'Air et de la Marine

Le ministre espagnol de la Marine et de l'Air, M. Indalecio Prieto, a adressé de Valence aux équipages de la flotte et au personnel des forces aériennes de la République la communication suivante :

« Le Comité de non-intervention a décidé ce qu'on appelle « le contrôle maritime », grâce auquel on prétend interdire l'arrivée en Espagne des armes et des munitions et qui commence à partir d'aujourd'hui sur les côtes espagnoles.

« Les décisions prises, contraires aux règles élémentaires du droit international, mettent sur le même pied le gouvernement légitime de la République et ceux qui ont pris les armes contre lui. En outre, le souci d'égalité n'est qu'apparent, puisque la prohibition est dirigée uniquement contre nous.

« La réalité démontre, à chaque instant, que des nations signataires du pacte de non-intervention fournissent aux factieux tout ce dont ils ont besoin. Les infractions continueront et le contrôle, prenant l'aspect d'un blocus, servira probablement à faciliter la conduite des nations qui renient les engagements les plus solennels.

« Les pays adhérents au pacte de non-intervention sont : Albanie, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Yougoslavie.

« Le contrôle joue seulement sur les navires des nations ci-dessus et aucunement sur ceux des autres nations non comprises dans cette liste. Comme l'Espagne n'a pas adhéré au pacte et comme son gouvernement n'accepte pas le contrôle, les bâtiments, qui battent légalement le pavillon de la République espagnole, ne peuvent être affectés

par les modalités du système établi ou par les modalités qui seront prises par la suite pour l'application de ce système. Personne ne peut arrêter nos navires marchands, quelle que soit leur cargaison, et dans les eaux territoriales et dans les eaux internationales. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet.

« Nous considérons que toutes les puissances signataires du pacte de non-intervention commettent une injustice envers le gouvernement de la République, en lui interdisant l'approvisionnement auquel il a droit.

« Nous ne pouvons pas considérer toutes ces puissances avec les mêmes yeux, car elles se présentent sur des plans différents du point de vue de la cause de notre liberté et de l'indépendance de notre patrie.

« Cette distinction est très accusée entre les pays dont les flottes ont été chargées d'exercer le contrôle. Nous ne plaçons pas sur la même ligne l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne. Bien que nous payons tragiquement les conséquences de l'erreur commise par la France et l'Angleterre en ce qui concerne l'Espagne, nous savons que ces deux nations respecteront rigoureusement leurs engagements et nous sommes assurés de leur correction. Nous ne dirons pas la même chose de l'Italie et de l'Allemagne. Les navires de guerre allemands et italiens protègent les transports d'hommes et de matériel que leurs gouvernements envoient pour nous combattre. Quelquefois, ils effectuent eux-mêmes ces transports. En outre, ces navires pratiquent constamment l'espionnage, surveillent la flotte républicaine, protègent la flotte factieuse, détachent de leurs ponts des avions qui bombardent notre littoral et, lorsqu'ils se croient sûrs de l'impunité, ils attaquent les navires loyaux comme c'est arrivé lors du torpillage du croiseur *Mizuel-Cervantes* par un sous-marin ita-

lien, dont le commandant vient d'être décoré en récompense de cette trahison.

« Ces précédents laissent entrevoir que la mission de caractère international confiée aux marines de l'Italie et de l'Allemagne permettra à ces dernières de commettre d'autres méfaits, peut-être plus importants.

« Les circonstances imposent, à partir d'aujourd'hui à la flotte républicaine et aux forces de l'air de redoubler leurs efforts pour protéger les bâtiments portant notre pavillon, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et de protéger également les navires d'autres nationalités dans la zone territoriale de l'Espagne, qui solliciteront ou admettront notre concours.

« Ces ordres demandent, toutefois, des explications fondamentales pour que ceux qui doivent les exécuter se pénètrent de leur esprit. Nous sommes devant ce cas. En vertu de ce qui est exposé ci-dessus, il est ordonné :

« 1° La flotte républicaine et les forces de l'air escorteront et protégeront les navires battant également pavillon de la République espagnole, chaque fois qu'il leur sera possible de le faire ;

« 2° La flotte républicaine et les forces aériennes devront empêcher que les navires arborant notre pavillon soient arraisonnés, ou obligés de changer de cap, sous prétexte de formalités auxquelles ils ne sont pas soumis et cela quelle que soit leur cargaison ;

« 3° La flotte républicaine et les forces aériennes protégeront, dans la limite des eaux territoriales espagnoles, les navires étrangers qui réclameront leur secours ou qui l'accepteraient s'il leur est offert, comme il est de notre devoir de le faire ;

« 4° Ces services de protection seront assurés plus particulièrement dans la zone de la Méditerranée, confiée au contrôle des escadres de l'Italie et de l'Allemagne ;

« 5° Si l'accomplissement de ces devoirs exigeait le sacrifice même le plus grand, il serait accepté sans hésitation aucune ;

« 6° La présente disposition sera communiquée publiquement aux équipages des navires de guerre républicains et au personnel des escadrilles aériennes chargées de la surveillance des côtes. »

In memoriam

JACQUES CAVALIER

La Ligue des Droits de l'Homme ne peut laisser partir vers le pays des ténèbres Jacques Cavalier, si prématurément et si stupidement enlevé à l'affection des siens et de ses amis et à la haute tâche qu'il remplissait avec tant de conscience, tant de compétence et tant de largeur d'idées.

Jacques Cavalier, fils de l'étrange et pittoresque ingénieur surnommé Pipe-en-bois, fut élevé dans des sentiments démocratiques qu'il n'a jamais désavoués et qu'il eut l'occasion de manifester hautement lors de cette affaire Dreyfus qui a marqué tous ceux qui y participèrent d'une empreinte indélébile.

Jeune maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes, il participa, dès sa fondation, à la section rennaise et en fut, dès l'abord, l'un des membres les plus actifs. Lors du procès de 1899, il fut l'un de ces « bons hôtes » dont Séverine a, dans l'un de ses livres, décrit de façon si émouvante le dévouement passionné à la cause de la justice et l'amitié fervente témoignée aux Parisiens qui, lors des mémorables débats du procès, représentaient dans la capitale bretonne la grande cause à laquelle était indissolublement attaché,

avec la réhabilitation d'un innocent, le destin même de la République et de la démocratie.

Après ma nomination à la Sorbonne en novembre 1906, Jacques Cavalier me succéda à la présidence de la section, présidence qu'il occupa jusqu'en 1910. A ce moment-là, il fut appelé à la Faculté de Marseille, puis devint recteur à Poitiers, à Toulouse et à Lyon jusqu'à ce qu'il fût nommé directeur de l'Enseignement supérieur. Depuis qu'il se fût voué aux hautes fonctions administratives, il dut nécessairement renoncer à participer activement à la vie de la Ligue des Droits de l'Homme. Mais il n'a jamais cessé de s'y intéresser et a maintenu intacte en lui, de quelque haute mission qu'il fût chargé, cette fibre démocratique qu'il avait héritée des siens.

C'est un grand deuil pour tous ceux qui le conquirent, et avant tout pour ses vieux compagnons de lutte, de voir disparaître si tôt leur frère d'armes. La Ligue conservera son souvenir, comme de tous ceux qui la servirent pendant les temps héroïques de l'Affaire, et adresse à sa fille, à sa sœur et à son frère l'expression de ses douloureuses condoléances.

V. B.

Ete
rold.
Geor
Ex
Eto
leine
taire
soluti
La
chain
de se
laye
Lig
de le
Défer
31 ju
1°
2°
l'Hom
diffus
3°
les d
moer
Sur
jurist
parer
seron
Le
caise
Lang
bach,
Seign
meil,
Scell
Tu
secré
léttre
« Je
Comit
et sp

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A NOS SECTIONS

Nous serions reconnaissants aux Bureaux de nos Fédérations et de nos Sections, de vouloir bien faire connaître dans la presse locale et régionale les jours et heures d'émission de « la Voix de la Ligue » afin que le plus grand nombre possible de ligueurs puisse se mettre à l'écoute.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 5 mars 1937

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, Ferdinand Hérold, vice-président ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier.

Excusé : M. Sicard de Plauzoles.

Etoile Nord-Africaine (Dissolution). — Mme Magdeleine Paz et M. Félicien Challaye ont adressé au secrétaire général un projet de protestation contre la dissolution de l'Etoile Nord-Africaine.

La question figurant à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Central, le Bureau décide de soumettre le projet de Mme Paz et de M. Challaye au Comité.

Ligue Internationale (Congrès 1937). — Le Congrès de la Fédération internationale des Ligues pour la Défense des Droits de l'Homme aura lieu à Paris les 31 juillet et 1^{er} août. L'ordre du jour est ainsi fixé :

1^o Rapport des Ligues sur leur activité ;

2^o Le complément à la déclaration des Droits de l'Homme (Amsterdam 1936), sa signification et sa diffusion.

3^o Les formes nouvelles d'offensive fasciste contre les démocraties et la défense internationale de la démocratie contre les ingérences étrangères.

Sur ce troisième point une Commission composée de juristes, d'historiens et d'hommes politiques doit préparer les travaux du Congrès et les rapports qui seront présentés.

Le Bureau désigne pour représenter la Ligue française à cette Commission, MM. Victor Basch, Bayet, Langevin, Emile Kahn, membres du Bureau ; Grumbach, Kayser, Philip, membres du Comité ; Guernut, Seignobos, membres honoraires ; Eisenmann et Vermeil, professeurs à la Faculté des Lettres ; Georges Scelle, professeur à la Faculté de Droit.

Tunisie (Audition de M. Habib Bourguiba). — Le secrétaire général a reçu de M. Félicien Challaye la lettre suivante :

« Mon cher Secrétaire général,

« Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que les membres du Comité Central, qui s'intéressent aux problèmes coloniaux et spécialement à la Tunisie, entendent le principal leader

néo-déstourien qui est de passage à Paris, Habib Bourguiba. De graves événements menacent la Tunisie, une accalmie due à l'arrivée au pouvoir de notre Front populaire ; il conviendrait que la Ligue prit position ».

Le Bureau décide de réserver une partie de sa prochaine séance à l'audition de M. Habib Bourguiba.

Alsace-Lorraine (Prolongation de la scolarité). —

1^o Résolution de la Section de Colmar.

« La Section de Colmar de la Ligue des Droits de l'Homme, émue de la violente campagne menée par la presse réactionnaire à propos de la prolongation de la scolarité.

« Constate que, jusqu'au 1^{er} octobre 1933, et sans que cette presse ait jamais protesté, la scolarité était obligatoire, pour les garçons jusqu'à l'âge de 13 ans, à l'« intérieur », et jusqu'à 14 ans, dans les départements recouvrés ;

« Observe que cette différence d'une année est justifiée du fait que, pendant les années de scolarité en Alsace, 2000 heures sont consacrées aux enseignements de l'allemand et de la religion. Sans cette différence d'une année, les élèves des trois départements seraient nettement infériorisés, en ce qui concerne l'enseignement du français, du calcul, des sciences, etc... »

« Le décret d'octobre 1936 était donc logiquement nécessaire, et la section colmarienne de la L.D.H. est obligée de constater que la campagne actuelle, conduite par le député Rossé et l'évêque concordataire de Strasbourg, est purement politique et dirigée contre le gouvernement du Front populaire.

« Elle rappelle que l'Union des groupements professionnels des membres de l'Enseignement d'Alsace et de Lorraine, dans son congrès des 4 et 18 octobre 1936, a formellement approuvé et « salué la loi récente prolongeant la scolarité ». La Revue scolaire, organe de ces groupements d'instituteurs alsaciens (non affiliés à la C.G.F.) dans son numéro du 10 janvier 1937 a de même approuvé le décret d'octobre. Or, M. Rossé, ancien universitaire est chef de ces groupements. Mais le même M. Rossé, député du Haut-Rhin, directeur de toutes les feuilles de l'U.P.R. est l'animateur de la campagne contre ce même décret.

« Quant à Mgr Ruch, fonctionnaire français, rappelés qu'il a lancé, le 16 mars 1925, un ordre de grève scolaire pour protester contre l'école interconfessionnelle à Colmar, Graffenstaden, Huningue, que ce même prélat, dans une retentissante lettre pastorale avait écrit : « Tout enfant qui fréquentera cette école ne pourra être admis à l'honneur de faire sa première communion solennelle ». Battu sur ce terrain, l'évêque de Strasbourg récidive à propos de la prolongation de la scolarité.

« La section colmarienne de la L.D.H. dénonce formellement ces deux campagnes étant vu, en ce qui concerne l'école, que si l'Allemagne est intéressée, il n'est pas possible que ce soit un décret. Si l'Allemagne est intéressée, il réussira et l'adhésion de la France, il vaut mieux échouer dans l'action que dans l'inertie.

M. Gombault indique à M. Corcos qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les hebdomadaires. Il a fallu dix ans à la Lumière pour arriver à un tirage de 70.000. Tous les moyens de diffusion ont été employés. La Lumière capte arriver un jour à 100.000, mais les très gros tirages semblent réservés à l'avenir pour les hebdomadaires de gauche.

M. Gombault estime qu'il y aurait des inconvénients à les multiplier, en fit moins pour diverses raisons ; en tout cas, les publications de gauche n'atteignent pas la masse du grand public. Si un nouveau hebdomadaire était créé, il ne servirait que mieux à ce qui existent déjà.

M. Corcos voudrait que la Ligue lançât des publications sensationnelles à l'occasion de certains grands événements ; M. Gombault qui est journaliste professionnel, sait combien cela est difficile. Lorsqu'un

« Et l'assurance de l'indéfectible attachement de tous les ligueurs aux institutions démocratiques sans exception qui font la grandeur de la patrie française »

Le Bureau décide de transmettre cette résolution à la Présidence du Conseil.

D'autre part, la section de Metz a signalé à la Ligue l'activité à laquelle se livrent les adversaires de la prolongation de la scolarité, et les travaux auxquels ils recourent pour égarer l'opinion.

Le Bureau émet le vœu que les Fédérations des départements intéressés étudient les moyens de répondre à ces mouvements.

3° *Légalité du décret du 10 octobre 1936.*

Une de nos sections d'Alsace s'étant émue des déclarations d'un professeur à la Faculté de Droit de Paris, affirma que le décret du 10 octobre 1936 sur la prolongation de la scolarité en Alsace et en Lorraine est illégal, le Secrétaire général a demandé aux Conseils juridiques de la Ligue leur avis sur ce point. Il donne lecture au Bureau du rapport suivant :

« L'indéniable difficulté de l'application du décret du 10 octobre sur la prolongation exceptionnelle de la scolarité en Alsace et en Lorraine tient à ceci. Sous le régime allemand et en vertu de l'ordonnance scolaire locale l'âge de la scolarité en Alsace et en Lorraine était de 14 ans. Quand les Français ont recouvert l'Alsace et la Lorraine on a conservé ce système. Les Alsaciens qui y étaient accoutumés s'en sont accommodés et n'ont pas demandé sa modification. Quand la loi de 1936 est intervenue, elle a décidé que la nouvelle loi prolongeant jusqu'à 14 ans l'âge scolaire serait étendue à l'Alsace, mais qu'est-ce que cela voulait dire ? Est-ce que cela signifiait que l'âge scolaire serait le même désormais en Alsace et en France ou bien que l'âge scolaire serait prolongé d'un an en Alsace et porté de quatorze à quinze ans. Les Alsaciens ont interprété la loi dans le premier sens, le gouvernement dans le second. Les deux thèses peuvent se soutenir.

En conséquence, la Ligue ne saurait se rallier à la thèse de l'illégalité du décret.

Secours populaire de France (Un appel à la Ligue). — La Ligue a été saisie, par le Secours Populaire de France, d'un appel en vue d'entreprendre une action commune dans un certain nombre d'affaires auxquelles s'intéresse le Secours Populaire. La Ligue est d'ailleurs saisie de la plupart de ces dossiers. Malheureusement, le Secours Populaire ne facilite pas la collaboration qu'il propose. Le dernier numéro de « La Défense », organe du Secours Populaire, sous ce titre : « Adhérez au Secours Populaire de France », contient un appel illustré de la photographie de M. Victor Basch, présenté et rédigé de telle sorte qu'il semble que ce soit le Président de la Ligue des Droits de l'Homme qui recommande l'adhésion au Secours Populaire. Le Bureau souhaite que le Secours Populaire, s'il est désireux de nouer avec la Ligue une collaboration plus étroite, renonce à de tels pro-

hautement lors de cette affaire Dreyfus qui a marqué tous ceux qui y participèrent d'une empreinte indélébile.

Jeune maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes, il participa, dès sa fondation, à la section rennaise et en fut, dès l'abord, l'un des membres les plus actifs. Lors du procès de 1899, il fut l'un de ces « bons hôtes » dont Séverine a, dans l'un de ses livres, écrit de façon si émouvante le dévouement passionné à la cause de la justice et l'amitié fervente témoignée aux Parisiens qui, lors des mémorables débats du procès, représentaient dans la capitale bretonne la grande cause à laquelle était inégalement attaché,

clercs d'officiers ministériels, auxquels on refuse le bénéfice des lois sociales.

Le Bureau décide de charger une Commission d'étudier l'ensemble de la question de « la réforme de la justice » et de demander à M. Maurice Viollette d'en accepter la présidence.

Courses de taureaux. — Le Congrès de Dijon a adopté un vœu demandant l'interdiction des courses de taureaux.

Depuis lors, le Secrétaire général a reçu un certain nombre de lettres demandant quelle suite avait été donnée à ce vœu. La Fédération de la Gironde, la Section de Marseille, la Section de Bressuire, notamment, souhaitent que des démarches pressantes soient entreprises.

Le Bureau déclare qu'il a déjà fait un certain nombre de démarches, et confie à M. Georges Bourdon le soin de suivre la question.

Ajaccio (Demande de la Section). — La Section d'Ajaccio a demandé si elle pouvait s'intituler « Section Roger Salengro ».

Le Bureau comprend dans quel sentiment les ligueurs d'Ajaccio ont souhaité donner à leur Section le nom de notre regretté collègue, mais il se croit tenu de maintenir l'usage suivant lequel les Sections sont désignées exclusivement par le nom géographique de leur siège.

Conférence du professeur Aldo Castellani. — Un certain nombre de médecins ont été invités à assister à une conférence donnée sous les auspices du ministre de la Santé publique par le professeur Aldo Castellani sur l'organisation sanitaire technique de la protection de la santé de l'armée, de la marine et de la population civile en Ethiopie.

Un ligueur estime « choquant qu'un ministre français patronne l'œuvre des Italiens en Ethiopie et adresse lui-même des invitations pour une conférence qui ne peut être qu'une plaidoirie en faveur de l'impérialisme italien ».

Le Bureau décide de demander au ministre de la Santé publique des éclaircissements sur cet incident regrettable.

Propagande (Conférences de Mme Marcelle Cappy). — Le Secrétaire général a rapporté au Bureau le 11 janvier, des renseignements qu'il avait reçus lui indiquant que Mme Marcelle Cappy organiserait dans diverses régions des tournées de conférences sous le patronage de la Ligue. (Le procès-verbal de cette séance a paru dans les « Cahiers » du 1^{er} février, page 90).

La note publiée a provoqué de vives protestations, notamment de Mme Eidenschek-Patin, au nom de la Ligue internationale des mères et des éducatrices pour la paix, et de Mme Marcelle Cappy elle-même, qui écrit :

« Citoyen,

« J'ai pris connaissance avec quelque stupeur de la note me concernant parue dans « Les Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme » du 1^{er} février (page 90) ; *Propagande*.

« Je m'étonne que le Secrétariat de la Ligue ait pu prendre à son compte avec une telle légèreté et un pareil manque de courtoisie, des affirmations totalement erronées.

« Toutes mes conférences depuis deux ans sont organisées et placées sous les auspices de la Ligue internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix, qui groupe en France plus de 90.000 membres et dont la Secrétaire générale est Mme Eidenschek-Patin.

« Je n'ai jamais placé de mon « chef » mes conférences « sous le patronage de la Ligue des Droits de l'Homme », ni « sollicité l'appui de ses Sections » et je n'avais aucune raison de mettre le Bureau ou le Secrétariat de la Ligue des Droits de l'Homme au courant de mes tournées, encore moins sur mon activité pacifiste dont la Ligue internationale des Mères et Educatrices pour la Paix — et moi-même — prenons l'entière responsabilité et à qui suffit l'approbation enthousiaste de mes milliers et milliers d'auditeurs.

« Si des membres de la Ligue internationale des Mères et Educatrices pour la Paix sont en même temps membres de la Ligue des Droits de l'Homme et si des membres de la

Ligue des Droits de l'Homme sont de fervents amis de la Ligue Internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix ainsi que de ma personne et de mon œuvre, j'ose croire que c'est leur droit strict, la liberté de penser, de parler et d'écrire étant toujours, il me semble, en vigueur et en honneur à la Ligue des Droits de l'Homme.

« Je n'ai d'ailleurs qu'un regret, c'est de ne pouvoir, faute de temps, donner mon concours à tous les amis de la Paix et de la Vérité — ligueurs ou non — qui me réclament par tout le pays.

« Je vous prie de publier cette mise au point dans votre plus prochain numéro, conformément à mon droit et selon l'usage.

« Recevez, Citoyen, mes salutations pacifistes ».

Le Secrétaire général rappelle dans quelles conditions il a saisi le Bureau. Des notes parues dans la presse et annonçant des conférences de Mme Capy, prétaient à équivoque. Certaines lettres de Sections pouvaient également donner à penser que Mme Capy se présentait comme déléguée de la Ligue. Une mise au point paraissait nécessaire, elle est faite. Il est entendu :

1° Que Mme Marcelle Capy parle en son nom personnel, ou au nom d'organisations autres que la Ligue ;

2° Que les échanges de conférenciers avec des organisations extérieures à la Ligue sont subordonnés à l'accord avec le Secrétariat de la Ligue.

Pour les enfants espagnols (Une proposition de la Section d'Asnières). — La Section d'Asnières soumet à la Ligue un projet d'assistance aux jeunes réfugiés espagnols, qu'elle a adopté et qu'elle propose en exemple.

Le Bureau félicite la Section d'Asnières de sa généreuse initiative.

Indochinois de France (Congrès). — Le Rassemblement des Indochinois de France a tenu son Congrès les 28 et 29 décembre à Paris. Il remercie les personnalités et organisations françaises, notamment la Ligue, qui ont apporté leur concours actif et désintéressé à la cause des prisonniers politiques et des victimes de l'arbitraire en Indochine.

Dans une seconde motion, le congrès exprime sa confiance aux organisations du Front populaire pour procéder à l'épuration de l'administration coloniale et à la dissolution des Ligues factieuses.

Séance plénière du 7 mars 1937

COMITÉ

Séance du matin

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mlle Collette, MM. Barthélemy, Baylet, Besnard, Bozzi, Caillaud, Casati, Corcos, Damalix, Delaisi, Gombault, Grumbach, Guerry, Gueutal, Hadamard, Hersant, Joint, Mathieu, Pioch, Dr Platon, Reynier, Texier, Gamard.

Excusés : Mmes Bloch, Paz, MM. Bergery, Bouilly, Challaye, Château, Esmonin, Gérin, Lacoste, Milhaud, Prud'hommeaux, Guernut, Ramadier.

Mort de M. Coblenze

M. VICTOR BASCH informe le Comité Central du récent décès de M. Coblenze qui avait été président de la section d'Abbeville, puis de la section d'Auxerre, et de la Fédération de l'Yonne.

M. Bouilly a représenté le Comité Central aux obsèques.

M. Coblenze a été l'un des militants les plus dévoués à la Ligue. Le Comité adresse à sa famille l'expression de sa sympathie attristée.

Mort de M. Robert Perdon

M. VICTOR BASCH fait part au Comité Central du récent décès de M. Robert Perdon, qui a été pendant huit ans membre du Comité. M. Perdon s'était entièrement consacré à la cause de la mutualité. Il a joué

dans le développement des œuvres mutualistes et dans l'élaboration de la loi des Assurances sociales un rôle considérable.

Le Comité exprime toutes ses condoléances à la famille et aux amis de M. Robert Perdon.

Paris (13^e)

Banquet de la Section

La section de Paris (13^e) organise pour le 20 mars un banquet qui sera présidé par M. Victor Basch. Elle y invite cordialement tous les membres du Comité Central.

M. EMILE KAHN transmet cette invitation au Comité.

Questions administratives

I. — La propagande

Le Bureau a inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière la question de la propagande afin d'avoir tout particulièrement l'avis des membres non résidents avec lesquels le Bureau n'a que de trop rares contacts directs.

Les membres non résidents mettent le Comité Central au courant de la situation dans les différentes régions.

Le Comité procède à un large échange de vues auquel prennent part MM. Gamard, Platon, Gueutal, Joint, Texier, Baylet, Bozzi, Corcos, le Secrétaire général et le Président.

II. — Les publications

M. CORCOS critique les *Cahiers*, réceptacle d'idées un peu austères ou répertoire de choses déjà lues. Les *Cahiers* ne paraissent maintenant que deux fois par mois, sans qu'il ait été donné de ce fait une explication, si bien que leur parution a diminué au lieu d'augmenter. Sans doute ils sont les archives des décisions de la Ligue, mais la vie publique n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans, les journaux non plus. Les hebdomadaires récemment créés ont remporté auprès du public un succès considérable. En face des grands événements, la Ligue n'a rien publié de sensationnel. On a l'impression que les *Cahiers* piétinent et qu'il serait facile de faire mieux. Un Comité de rédaction ayant le sens du mouvement, de la publicité, du risque, pourra leur insuffler une vie nouvelle.

En dehors de cette réforme des *Cahiers*, M. CORCOS voudrait voir la Ligue publier un almanach comme le font certains partis politiques et notamment le parti communiste dont l'almanach obtient tous les ans un gros succès. *L'Echo de Paris*, lui aussi, édite un almanach qui tire à 200.000 exemplaires. Et la Ligue, qui a cette riche matière de trente-huit années d'histoire républicaine, ne publie rien. A supposer que la Ligue lance un almanach et qu'elle échoue complètement, les frais engagés ne dépasseraient pas 20.000 francs, mais il n'est pas possible que ce soit un échec. Si l'almanach est intéressant, il réussira et d'ailleurs dut-on échouer, il vaut mieux échouer dans l'action que dans l'inertie.

M. GOMBAULT indique à M. CORCOS qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les hebdomadaires. Il a fallu dix ans à *la Lumière* pour arriver à un tirage de 70.000. Tous les moyens de diffusion ont été employés. *La Lumière* espère arriver un jour à 100.000, mais les très gros tirages semblent difficiles à atteindre pour les hebdomadaires de gauche.

M. Gombault estime qu'il y aurait des inconvénients à les multiplier, on lit moins pour diverses raisons : en tout cas, les publications de gauche n'atteignent pas la masse du grand public. Si un nouvel hebdomadaire était créé, il ne ferait que nuire à ceux qui existent déjà.

M. CORCOS voudrait que la Ligue lançât des publications sensationnelles à l'occasion de certains grands événements : M. GOMBAULT qui est journaliste professionnel, sait combien cela est difficile. Lorsqu'un

événement est réellement important, toute la presse en parle et les militants se jugent suffisamment informés. Si la Ligue publiait aujourd'hui un numéro spécial des *Cahiers* au sujet de la guerre d'Espagne, ce numéro n'aurait sans doute pas une très grande diffusion.

En réalité, estime M. GOMBAULT, les *Cahiers* ne sont pas une véritable revue ; c'est un bulletin officiel servant d'intermédiaire entre le Comité Central et les ligueurs. Il tient les militants au courant de la vie de la Ligue et publie des documents qui peuvent leur être utiles pour la propagande.

M. Gombault félicite la direction des *Cahiers* de la chronologie mensuelle qui est appelée à rendre les plus grands services.

Que peut faire la Ligue d'autre et de plus ? Un almanach ? Cela ne paraît pas bien utile pour la propagande ni bien sérieux. Les gens qui ne s'intéressent ni aux *Cahiers* ni aux hebdomadaires de gauche ne liront pas davantage l'almanach.

M. ALBERT BAYET se demande s'il ne serait pas possible de faire un film qui soit rémunérateur. On a utilisé récemment un procédé assez ingénieux. Tous les militants qui souscrivent pour permettre d'éditer le film reçoivent des billets en nombre proportionné au montant de leur souscription, billets qui leur donneront le droit de voir le film dans un cinéma lorsqu'il sera réalisé. La Ligue pourrait peut-être étudier un système du même genre.

M. Bayet n'est pas partisan de l'almanach, mais il imagine assez bien une brochure type de propagande accessible à tous, facile à lire et contenant des histoires, des images, des statistiques.

M. BAYET souhaite que la Ligue n'abandonne pas la lutte pour la laïcité qui est une excellente plate-forme de propagande.

M. BARTHÉLEMY souhaite la création d'un bulletin mensuel de propagande relatant les très nombreuses interventions et les succès de la Ligue dans les affaires juridiques. Ces affaires sont des « tranches de vie ». La très grande majorité des ligueurs, déjà, en prendrait connaissance avec le plus grand intérêt. Le bulletin pourrait tirer à 200.000 exemplaires et être adressé à tous les ligueurs moyennant une faible somme de 5 francs, peut-être même de 3 fr. par an.

M. JOINR voudrait que les *Cahiers* fussent un peu plus à la portée des masses. L'idée que M. Barthélemy vient de soumettre au Comité ne lui paraît pas mauvaise. Sans rien ajouter aux *Cahiers* et sans publier de bulletin spécial, on pourrait faciliter aux ligueurs la lecture des *Cahiers* en traitant de façon simple des affaires juridiques.

Il n'est pas impossible de vendre un almanach, les sections pourraient s'en charger, surtout si on leur accordait une petite ristourne sur le prix de vente.

M. TEXIER au contraire, critique la proposition de M. Barthélemy : un bulletin spécial consacré aux affaires juridiques ferait concurrence aux bulletins fédéraux. Mais il est partisan d'un almanach populaire s'adressant, non seulement aux ligueurs, mais à leurs femmes et même à leurs enfants. La brochure que la Fédération des Basses-Pyrénées a éditée sur l'affaire Lartigue, a amené à la Ligue de nombreuses adhésions de femmes. Enfin, la Ligue pourrait diffuser son action par T.S.F. à l'aide des postes régionaux.

M. EMILE KAHN indique que cette forme de propagande est en voie d'organisation : la Ligue aura la parole de façon régulière à la Tour Eiffel, relayée par les grands postes régionaux.

M. GRUMBACH demande que les Sections soient prévenues à l'avance afin qu'elles puissent se réunir pour écouter en commun la « Voix de la Ligue ».

On a envisagé la possibilité d'éditer une brochure relatant les principales affaires de la Ligue et, à ce propos, on s'est demandé s'il conviendrait d'utiliser

l'affaire Dreyfus. On a pensé que son manque d'actualité n'attirerait pas les lecteurs.

M. HADAMARD n'est pas persuadé que l'affaire Dreyfus n'intéresse plus. Si malheureusement il y a trop souvent des condamnations injustes, il est heureusement rare que, l'erreur étant démasquée, on ne puisse parvenir à la faire reconnaître officiellement. C'est ce caractère particulier de grande injustice qui confère à l'affaire Dreyfus une actualité éternelle.

M. PROCH est partisan des almanachs qui sont le plus souvent de bonne vente. Lui aussi ne croit pas que l'affaire Dreyfus n'intéresse plus les jeunes. Tout dépend de la façon que l'on a de la raconter. Il pense également que les questions touchant la laïcité intéressent tout le monde en ce moment. Au surplus, c'est un terrain sur lequel bien des communistes — les chefs du moins — ne nous rejoignent pas et sur lequel nous pouvons ramener l'attention à nous dans les réunions publiques. Il en est de même de l'antimilitarisme. Or, il importe de ne pas négliger sur ce propos notre propagande auprès des masses.

M. KAHN est d'accord pour donner une plus large place dans les *Cahiers* aux affaires juridiques, et pour mettre au premier plan de la propagande les questions de laïcité. Il accepte également volontiers le principe d'une brochure-type illustrée, étant entendu que M. Bayet se chargera de la rédaction. Les services de la Ligue n'ont pas assez de personnel pour mener seuls à bien l'édition d'une brochure ; la collaboration des membres du Comité Central est indispensable.

M. KAHN répond maintenant à M. CORCOS.

Il est évident que les *Cahiers* sont différents des revues citées en exemple, ils ne sont pas mis en vente, le service en est fait uniquement aux abonnés.

Autre différence : les *Cahiers* sont un bulletin dont une partie est nécessairement consacrée à la vie intérieure de la Ligue. Ces obligations particulières leur imposent des servitudes que les grandes revues ne subissent pas.

Quant à l'almanach, M. KAHN croit que la vente en serait aléatoire sans qu'on puisse discerner les services qu'il rendrait. Enfin, en ce qui concerne les brochures sur les affaires retentissantes, la Ligue en a déjà fait ; il suffit de rappeler nos numéros spéciaux « Coup de main fasciste et Riposte républicaine », et « Le 6 Février ». Ces numéros, d'un intérêt capital, ne se sont pas bien vendus. Nous ne demandons pas mieux que d'éditer encore, mais il faudrait que les Fédérations et les Sections nous aident à les écouler...

En ce qui concerne la critique formulée au sujet de la périodicité restreinte des *Cahiers*, M. KAHN rappelle que la décision du Bureau était conditionnée par la nouvelle loi sur la presse.

En résumé, conclut le Secrétaire Général, la Ligue se trouve, en ce qui concerne la propagande par l'imprimé, dans une situation moins avantageuse que les partis prolétariens, qu'une stricte discipline seconde pour la vente de leurs publications. La Ligue ne peut compter, ni sur l'appui des services de messageries, ni sur un service de prospection, qu'elle n'a pas les moyens de rétribuer, ni sur le concours obligatoire des Sections. Mais, dans la mesure où les membres du Comité pour la rédaction et les Sections pour la diffusion sont disposées à l'aider, elle est prête à multiplier ses publications.

Séance plénière du 7 mars 1937

COMITÉ

Séance de l'après-midi

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, St-card de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne,

transformer en Français les Arabes, trahit le mépris de leur civilisation propre.

La dissolution de l'*Etoile Nord-Africaine* est une mesure inspirée par le fascisme colonial.

Au surplus, le *Rassemblement populaire* ne s'est pas prononcé et la commission coloniale du parti socialiste S. F. I. O. a adopté les conclusions de M. Challaïe, comme l'a rapporté « le Populaire ».

M. VICTOR BASCH fait les plus expresses réserves, malgré la caution de Lénine, sur la distinction des nationalismes que fait M. Challaïe. Pour nous, tout nationalisme, quel qu'il soit, est condamnable dans tous les pays.

M. CASATI rappelle que si, en France, le Front populaire avait suscité de grandes espérances, il en avait suscité de plus grandes encore chez les peuples colonisés et que, là-bas, plus qu'ici, il a causé des déceptions. Les événements de Tunisie ont montré à quels sbus on pouvait être entraîné par les méthodes de force. M. Casati a connu personnellement Messali qui lui a paru être un homme assez remarquable. Le programme officiel de l'*Etoile Nord-Africaine* n'a pas changé et il ne peut offusquer le *Rassemblement populaire*. Le *Rassemblement populaire* ne peut l'exclure sans que le gouvernement ait présenté des raisons. Au surplus, il est moins dangereux de se trouver en face d'une organisation officielle connue que d'une organisation occulte qui ne manquera pas de se créer après la dissolution et qui sera d'autant plus portée à accentuer son action nationaliste.

M. GRUMBACH déclare que le dossier doit être examiné de près. On peut douter, et des origines de ce mouvement, et des mobiles qui déterminent l'activité de l'*Etoile Nord-Africaine*. M. Grumbach est très choqué par la théorie que le nationalisme chauvin peut être condamnable dans certains cas, mais qu'il est estimable quand il est dirigé contre la France.

La propagande italienne fait un effort énorme et cherche à provoquer en Afrique du Nord, sous le masque du nationalisme, des mouvements anti-français. C'est la méthode que Doriot a employée il y a 10 ans. M. Grumbach demande au Comité Central de n'émettre aucun avis pour le moment et de passer à l'ordre du jour.

— En matière de nationalisme, déclare M. CORCOS, il n'y a pas de prescription pour les peuples vaincus; il n'y a rien de commun entre les indigènes musulmans et les Français sur le terrain de la philosophie sociale de l'existence quotidienne, du statut civique et civil. Il est possible que les militants de l'*Etoile Nord-Africaine* soient manœuvrés, qu'ils soient de mauvaise foi, mais le Comité Central doit prendre parti sur cette question : un peuple peut-il en posséder un autre ? Comment les Algériens peuvent-ils résoudre le problème de leur vie collective ; ils n'ont pas la possibilité de s'adresser à la Société des Nations. Il faut donc non pas rejeter ce problème avec hauteur mais chercher à discriminer là où il y a lieu à discrimination.

M. HENRI GUERNUT tient à distinguer trois ordres de faits : les opinions de l'*Etoile Nord-Africaine*, ses attitudes, ses actes.

L'*Etoile Nord-Africaine* s'est prononcée contre le projet Violette, contre la politique d'« assimilation » ; c'est son droit. Mais elle doit répondre de ses actes. Si les faits qu'on lui reproche sont certains, son cas est malaisément défendable. C'est pourquoi, de toute façon, il faut s'informer d'abord.

M. VICTOR BASCH rappelle que si l'*Etoile Nord-Africaine* a un programme officiel, nous avons, nous, des textes, qui s'opposent à ce programme. Le Président croit que nous ne sommes pas assez renseignés tant sur les actes de l'*Etoile Nord-Africaine*, que sur les raisons du gouvernement.

Nous ne pouvons, en l'état, prendre une résolution. La question doit être étudiée après examen des dossiers et après que l'*Etoile Nord-Africaine* aura fourni ses explications.

M. EMILE KAHN rappelle que le *Rassemblement populaire* a déjà demandé un dossier et que Messali en a envoyé un très incomplet, d'où se trouvaient éliminés les textes trop compromettants. M. Kahn ne croit pas qu'une seconde enquête ajoutée à l'enquête du *Rassemblement populaire*. Il considère comme légitime la décision prise par le gouvernement. C'est pourquoi il se rallie à la proposition de M. Grumbach : passer à l'ordre du jour.

Le Comité se trouve en face de trois propositions : la résolution Challaïe-Paz, la proposition Kahn-Grumbach (passage à l'ordre du jour pur et simple) ; la proposition Basch (examen approfondi des dossiers).

M. GRUMBACH se rallie à cette dernière proposition.

M. KAHN, lui, est préoccupé d'action pratique : allons-nous lancer la Ligue dans une enquête qui ne donnera rien que nous ne sachions déjà ?

M. VICTOR BASCH pense que si l'étude de l'affaire est difficile, nous devons tout de même la tenter, car nous ne devons pas abandonner avant d'avoir essayé d'arriver à la vérité.

Le Comité pourrait donc passer à l'ordre du jour aujourd'hui, sous réserve de l'étude plus approfondie de la question qui sera faite ultérieurement et dont les conclusions seront rapportées au Comité Central. Si lon n'aboutit pas, le Comité Central enregistrera.

Le Président met aux voix l'ordre du jour présenté par Mme Paz et M. Félicien Challaïe.

Ont voté pour :

MM. CASATI, CHALLAÏE, MINE PAZ, M. REYNIER.

Ont voté contre :

MM. VICTOR BASCH, BAYET, BAYLET, MINE BLOCH, MM. BOURDON, BOZZI, CAILLAUD, Mlle COLLETTE, MM. CUDENET, DAMALIX, ETIENNE, GOMBAULT, GRUMBACH, GUEITAL, HÉROLD, JOINT, KAHN, MATHIEU, PICARD, PLATON, SICARD DE PLAULOLES, TEXIER.

Se sont abstenus :

MM. BARTHÉLEMY, CORCOS, DELAISI, PIOCH.

Le Président met aux voix sa proposition.

Elle est acceptée à l'unanimité moins deux voix, celles de M. CORCOS et de M. KAHN, qui s'abstiennent.

3. — Affaire Platon

Le docteur PLATON remercie le Comité Central des efforts qu'il a multipliés depuis quatorze ans pour lui faire rendre justice.

Il rappelle que la magistrature s'est livrée contre lui à un véritable coup de force et qu'il a été condamné par ordre. La Ligue ne peut pas accepter une pareille condamnation. Est-il possible de déposer une demande de révision, de saisir à nouveau la Cour de Cassation ? Le docteur Platon pense que oui. En effet, sa première requête en révision a été écartée pour une raison de pure forme et la Cour de Cassation n'a jamais examiné l'affaire au fond. Cette condamnation a entraîné sa révocation de l'Université.

Après bien des années d'efforts, la Ligue a obtenu sa réintégration. Le docteur Platon a été depuis peu admis à la retraite. Il demande que cette retraite soit honorable et assure la sécurité de sa vieillesse. Cette retraite serait suffisante si le ministère voulait bien faire entrer en ligne de compte les années pendant lesquelles le docteur Platon a été injustement privé de son poste.

M. EMILE KAHN répond que la Ligue est intervenue au ministère pour faire admettre que la retraite du docteur Platon soit liquidée sur cette base.

M. ROGER PICARD indique à titre d'information qu'un professeur ayant donné sa démission, puis étant par la suite rentré dans les cadres, a été admis à faire des versements rétroactifs afférents aux années pendant lesquelles il n'était pas en fonction. Ce précédent pourrait être utilisé.

En ce qui concerne la révision, M. EMILE KAHN a

demandé aux conseils juridiques d'étudier le dossier. Il donne lecture au Comité de leur rapport :

« Au point de vue juridique, l'affaire se présente de la manière suivante :

M. le Docteur Platon a été condamné par la Cour d'Aix et suivant arrêt du 24 janvier 1925 à 15 jours de prison et à 1.000 francs d'amende pour escroquerie.

D'après la prévention, il aurait marqué sur les carnets individuels délivrés à des victimes de la guerre en vue de soins médicaux un nombre de visites exagéré.

M. le Docteur Platon a formé un pourvoi en cassation et bien que les constatations mêmes de l'arrêt ne fussent pas ressortir la mauvaise foi de M. le Dr Platon, le pourvoi a été rejeté. C'était M^r Mormard qui avait soutenu le pourvoi.

Ulérieurement deux témoins à charge ont rétractés les affirmations qu'ils avaient faites sous serment et c'est dans ces conditions que le 19 février 1930, le Ministre de la Justice saisissait la Cour de Cassation d'une demande en révision. Dans sa requête, le Ministre s'expliquait de la manière suivante

« Le premier témoin, le sieur Astmuller a, le 22 novembre 1923, adressé à M^e David, défenseur de Platon et le 19 février 1924, à la Ligue des Droits de l'Homme, deux lettres dans lesquelles il indique : 1^o Qu'il aurait été forcé de dire que le docteur Platon avait supprimé des feuillets de son carnet de soins ; 2^o Que jamais le Dr Platon ne lui a enlevé de son carnet deux feuillets pour une visite. Le deuxième témoin, le sieur Rossin, déclara dans une lettre qu'il m'a adressée, qu'il rétracte les accusations portées par lui tant au cours de l'instruction que des débats contre le docteur Platon. Il prétend que ses accusations étaient le résultat d'une pression exercée sur lui. Le témoin a, il est vrai, modifié ses déclarations au cours de l'enquête en révision, mais ces variations successives rendent suspects des accusations qui ont contribué à la condamnation du Dr Platon. Il résulte des faits ci-dessus énoncés un doute sérieux sur la culpabilité du docteur Platon en faveur duquel se trouve ainsi apportée une présomption d'innocence de nature à justifier la révision de la condamnation qui a été prononcée contre lui. »

Devant la Cour de Cassation, la défense de M. Platon fut assurée par M^e Hersant et par M^e Saint-Marc, mais la Cour de Cassation déclara la demande en révision non recevable comme n'ayant pas été introduite dans le délai d'un an prévu par l'article 444 du Code d'Instruction Criminelle (arrêt du 8 décembre 1933).

Cette jurisprudence est rigoureuse et elle rend une partie responsable d'un retard qui peut ne pas lui être imputable.

Cependant, elle a été confirmée ultérieurement par un arrêt du 15 décembre 1933 rendu dans une affaire Girardolle. Le condamné avait fait parvenir sa requête au ministre de la Justice aux fins de révision au mois d'août 1928, mais le ministre de la Justice n'ayant saisi la Cour de Cassation qu'au mois de mai 1932, celle-ci a déclaré la demande non recevable.

La Ligue des Droits de l'Homme s'est émue de cette situation et elle a fait déposer une proposition de loi modifiant la procédure de révision. Le texte a été adopté par la Chambre des Députés mais n'a pas été admis par le Sénat.

En ce qui concerne la modification des articles 443 et 444 du Code d'Instruction Criminelle, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle où en est la question.

Le Congrès de Dijon a émis le vœu que la Ligue entreprenne les démarches les plus pressantes pour faire aboutir la réforme. On sait que la commission de législation du Sénat, sur le rapport de M. Boivin-Champaux a repoussé le 20 juin 1935 le texte voté par la Chambre et conclu au maintien sans changement des articles 443 et 444. La Ligue a essayé d'obtenir que ce texte soit soumis à nouveau à la Commission et fasse l'objet d'une seconde lecture. A cet effet, le Secrétaire général a saisi tous les membres de la Commission de législation civile et criminelle, sympathisants ou non, et plus spécialement le Président de la Commission, M. de Courtois, qui est membre de la Ligue. A la date du 5 mars, six sénateurs seulement avaient répondu : M. de Courtois, MM. Paul Maulion, Armand Calmel, Henri Brunel, Maroselli et René Renoult. Par ailleurs, tenant compte des suggestions du Congrès de Dijon, le Secrétariat général a saisi les Fédérations en leur demandant de voir personnellement les sénateurs du département, membres de la commission, de faire valoir auprès d'eux l'inté-

térêt et l'importance de la réforme. Nous avons également demandé aux Fédérations d'intéresser à la question les municipalités de la circonscription de ces sénateurs et de les inciter à intervenir auprès d'eux. Sur 33 fédérations saisies, 10 ont fait tenir leur réponse.

Le Secrétariat général ne manquera pas d'insister tant auprès des sénateurs eux-mêmes que des Fédérations intéressées.

Questions diverses

1) Accords de Rome (Publication des). — Sur la proposition de M. Maurice Milhaud, le Congrès de Dijon avait émis le vœu :

« Que le Comité Central demande au gouvernement de désigner une commission d'enquête pour connaître les conditions dans lesquelles M. Pierre Laval a négocié les accords de Rome de janvier 1935 et fait renvoyer l'examen de la sanction du pétrole à Genève ».

M. Maurice Milhaud a demandé quelle suite avait été donnée à ce vœu.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique qu'il a saisi tous les ligueurs membres de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre. Cette démarche étant toute récente, il n'a reçu encore que peu de réponses.

M. HENRI GUERNUT indique que la Commission des Affaires étrangères saisie par lui sous l'ancienne législature, a demandé la publication de ces accords et de la correspondance qui les a précédés. M. Laval avait promis. Il faudrait savoir pourquoi l'engagement n'a pas été tenu.

M. CORCOS ajoute qu'il y aurait un intérêt tout particulier à publier une lettre importante adressée par M. Laval à M. Mussolini.

M. GRUMBACH répond que cette lettre est inattaquable du point de vue français. Elle tendait à sauvegarder l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ethiopie. Il serait, en effet, très intéressant de la publier aujourd'hui, car le monde tout entier pourrait alors se rendre compte que les engagements que contient cette lettre ont été dictés par Mussolini.

2) Affaire Langlois. — M. CHALLAUD demande si l'on a des nouvelles de l'affaire Langlois.

M. VICTOR BASCH rappelle qu'elle est actuellement entre les mains de l'arbitre désigné, qui est M. Langevin.

3) Abrogation des lois scélérates. — M. Félicien Challaye s'est étonné que la Chambre de Front populaire n'ait pas encore abrogé les lois scélérates.

M. EMILE KAHN a reçu de M. Albert Sérol, président de la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre, auteur d'une proposition d'abrogation des lois scélérates une lettre assurant la Ligue de l'intérêt constant que la Commission de législation fait à l'abrogation des lois libérales et indiquant que la question est un état mais que la Commission juge préférable d'en finir d'abord avec le projet sur la presse en instance devant le Sénat. Elle se propose de faire mettre immédiatement après à l'ordre du jour de la Chambre l'abrogation des lois scélérates.

Questions économiques

M. KAHN expose que la Ligue des Droits de l'Homme est souvent saisie de questions concernant non pas les droits de l'individu, mais les intérêts d'une collectivité.

C'est ainsi que des questions comme la fabrication des tresses au Maroc, le dahir sur les transporteurs en commun (Maroc), la répartition du crédit des grands travaux, le mode d'adjudication des travaux du ministère de la Guerre, l'abrogation du décret du 15 janvier 1936 sur l'holologie (section de Morleau) ont été soumises à notre examen ; d'autre part, M. Corcos a demandé que la Ligue se préoccupe de l'utilisation d'une partie du domaine privé de l'Etat pour construire des habitations familiales.

Le Bureau a estimé que ces questions, pour inté-

ressantes qu'elles soient, ne sont pas de la compétence de la Ligue. Ressortissant à un domaine strictement économique, elles devraient être étudiées par la Commission technique du Rassemblement populaire.

Le Bureau a donc transmis tous les dossiers de cette sorte qui nous avaient été communiqués à cette Commission technique. Mais il a néanmoins tenu à soumettre la question au Comité Central.

M. DELAISI est heureux que le Bureau ait posé la question. Il croit qu'en principe la Ligue pourrait s'intéresser aux questions économiques, mais pas dans les cas qui viennent d'être énumérés et qui sont trop techniques et trop strictement du ressort des organismes professionnels. Une question se pose avant tout : La Ligue des Droits de l'Homme doit-elle avoir une doctrine économique ?

M. BASCH pense que la question pourrait être étudiée mais qu'elle ne se pose pas pour le moment. Actuellement, la Ligue a été saisie de dossiers particuliers. Le Président croit qu'elle ne peut pas les examiner. C'est à leur sujet que le Comité est consulté aujourd'hui. La question générale pourra être mise à l'ordre du jour une autre fois.

M. DELAISI est d'accord mais, toutefois, il croit devoir donner tout de suite au Comité une information qui est, à son avis, de nature à justifier la nécessité pour la Ligue des Droits de l'Homme de s'intéresser aux questions économiques.

La coalition patronale vient de se réorganiser. Elle est dirigée par un intellectuel, M. Gignoux. Son but est évidemment d'attirer de nombreux petits patrons; elle emploie des moyens de pression nouveaux qui mettent en jeu les principes de liberté. C'est ainsi que les grands patrons ont fait savoir aux petits que s'ils n'adhéraient pas au syndicat patronal, fournitures et commandes leur seraient refusées.

M. Gignoux, dans sa propagande, se prétend démocrate. Pourtant, il dînait avec Doriot au banquet de Saint-Denis et ce fait seul contribue à démontrer une fois de plus la collusion du grand patronat et du mouvement fasciste français.

M. GOMBAULT signale que la Confédération Générale du Patronat s'est assurée la collaboration de Paul Guichard, ancien directeur de la police judiciaire.

M. BASCH estime que la Ligue doit s'intéresser à ces manœuvres contre la liberté. Une séance du Comité Central pourrait être consacrée à la question.

M. CORCOS pense que la Ligue doit s'occuper des questions économiques mais non pas à l'occasion de dossiers particuliers soumis par les sections. Il rappelle la proposition de M. Bayet demandant que l'on proclame une Déclaration des Droits Economiques de l'Homme.

M. CORCOS approuve cette proposition et la complète : il y a un certain nombre de problèmes ; droit au travail, droit à la vie, qui doivent s'intégrer dans le projet Bayet. Cette idée a été reprise par certaines organisations ; Front de l'abondance, Commission du Plan, qui se placent en dehors du plan politique. La Ligue pourra arriver à un moment de son histoire où son activité habituelle n'aura plus d'objet; quand toutes les libertés seront acquises et respectées. A ce moment, elle aura à s'occuper des problèmes économiques qui mettent en jeu des principes de justice.

M. ROGER PICARD pense que si la Ligue devait s'occuper des questions économiques, elle serait très vite entraînée à examiner des questions particulières du genre de celles qui lui sont proposées par ses Sections et elle serait submergée. Il ne pense pas que la Ligue doive prendre parti sur les doctrines économiques. Il faut diviser les compétences et il n'y a déjà que trop de groupements qui s'occupent de ces questions. Il ne faut pas perdre de vue que les questions économiques posent souvent des problèmes techniques au sujet desquels la Ligue n'aurait peut-

être pas toutes les lumières nécessaires et la possibilité de s'informer.

M. BASCH pense que M. Delaisi pourra saisir ultérieurement le Comité de sa proposition qui sera mise à l'ordre du jour.

M. KAHN, indique que MM. Lacoste et Georges Buisson, empêchés d'assister à la séance, partagent l'opinion de M. Roger Picard.

M. MAURICE MILHAUD, au contraire, dans une lettre dont le Secrétaire général donne lecture, exprime l'opinion que la Ligue doit s'intéresser aux problèmes économiques.

« car ils ne consistent pas uniquement en des oppositions de doctrines que l'on peut appuyer sur des arguments d'égalité bonne foi. Les problèmes économiques, en dehors des abstractions théoriques, forment un ensemble de questions qui ensèrent de plus en plus notre vie matérielle et qui, toutes, dans leurs principes et dans leurs modalités peuvent être résolues soit dans un esprit de justice, soit dans un esprit d'iniquité et d'arbitraire.

« A l'égard des principes de justice pour lesquels nous combatlons, nous risquons de rencontrer le même arbitraire dans le domaine économique que celui auquel nous avons assisté et nous assistons, dans la vie politique et sociale. Nous admettons tous que notre rôle est d'éclairer sur les principes de justice à observer et de protester contre les infractions à ces principes, lorsque la politique est en jeu.

« Je demande, écrit M. Maurice Milhaud, l'observation de la même attitude par la Ligue lorsqu'il s'agit des questions économiques.

« La justice et l'injustice ne connaissent pas de frontières politiques, économiques et sociales. Elles peuvent régner ou régner sur notre vie tout entière.

« Il ne serait pas difficile de montrer qu'une des causes essentielles des difficultés et des échecs des démocraties au cours des années d'après-guerre, résulte de leur impuissance à comprendre et à résoudre les problèmes économiques et sociaux. Roosevelt et Blum ont mis leur point d'honneur à démontrer que les questions ainsi soulevées peuvent être résolues en s'inspirant uniquement des principes fondamentaux de la démocratie. N'est-ce pas nous montrer que nous avons notre mot à dire ?

« Peut-être pourrions-nous nous mettre d'accord en disant qu'en principe le Comité Central ne prendrait pas position sur des problèmes économiques théoriques et lointains, mais qu'il interviendrait sur des problèmes pratiques d'actualité immédiate ou prochaine où ils seront examinés ».

M. KAHN, lui, a voté le renvoi à la Commission technique du Rassemblement populaire des questions posées par les Sections de la Ligue. Mais, depuis, il a eu l'occasion de rencontrer nos collègues de Morteau, qui lui ont expliqué le cas qui les intéresse. Il lui est apparu que, sans aucun doute, des injustices étaient commises au détriment des petits producteurs. Il est naturel que ces ligueurs, victimes d'une réglementation abusive, se tournent vers la Ligue pour demander réparation. M. Kahn pense encore que la Ligue n'est pas compétente pour examiner au fond ces problèmes techniques, mais il estime qu'elle ne doit pas s'en désintéresser : reconnaissant que des injustices sont commises, elle doit, en saisissant la Commission technique du Rassemblement populaire, lui signaler l'urgence et l'importance des problèmes qu'elle lui soumet.

La situation internationale

M. VICTOR BASCH rappelle l'attitude de la Ligue dans les questions internationales, attitude qui fut toujours conforme à celle du Rassemblement populaire. La Ligue a approuvé le pacte de non-intervention, mais à la condition qu'il fut observé par tous. Or, il n'a pas été observé. L'Angleterre, contrairement au droit international, a interdit le commerce des armes avec l'Espagne. Les pays fascistes ont fourni des armes aux rebelles. La Russie, en octobre, a repris sa liberté d'action. On estime que 13 à 15.000 volontaires se sont engagés dans les armées gouverne-

mentales tandis que 80.000 hommes étaient fournis aux rebelles par l'Allemagne et l'Italie.

M. GRUMBACH précise que l'Italie en a envoyé 60.000 et l'Allemagne 30.000.

M. VICTOR BASCH redoute que le contrôle ne soit pas efficace. L'Italie a acquiescé le 20 février à l'accord de non-intervention ; mais elle n'a pas cessé d'envoyer des troupes. Nous sommes en pleine duperie. En abandonnant l'Espagne républicaine, nous nous rendons complices de son assassinat. Convient-il de changer de politique ? L'interdiction d'envoyer des volontaires joue contre les républicains, les rebelles ayant fait leur plein d'hommes et de matériel. Si l'Allemagne, l'Italie et le Portugal atermoient encore, si le contrôle joue uniquement en faveur des rebelles, s'il ne s'exerce pas honnêtement, la France devra reprendre sa liberté.

Beaucoup de Français ont encore des illusions sur l'Allemagne et sur l'Italie. Nous ne pouvons pas les partager. La situation actuelle en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Autriche, est très inquiétante. L'Angleterre et la France ont été amenées à réarmer. Léon Blum, dans son discours de Lyon, a fait à l'Allemagne des offres de paix. Celle-ci n'y a pas répondu. Les nations démocratiques doivent s'unir.

De même que nous avons constitué le Front populaire entre tous les partis de démocratie, nous voudrions que toutes les nations démocratiques s'unissent en face d'une agression possible. Jamais nous n'avons vécu dans une telle insécurité. Le PRÉSIDENT estime qu'il n'y a pas d'autre solution que l'union.

M. GEORGES PIOCH dépose une motion protestant contre « le projet de préparation militaire obligatoire que le gouvernement de Front populaire paraît être résigné à proposer au vote du Parlement ».

Si ce projet est voté, il n'existera guère plus en France que des militaires, sinon par la condition, du moins par les disciplines de l'esprit. Or, c'est bien ça l'esprit de guerre. Ce n'est pas combattre vraiment le fascisme que de se régler sur ses côtés les moins bouffons et les plus criminels. Mussolini n'aurait pas alors seulement vaincu, mais aurait convaincu. Nous le plaçons dans la mesure même ou nous le détestons. M. Pioch demande à la Ligue de mener campagne contre ce projet.

M. VICTOR BASCH répond que ce projet n'est pas déposé, que par conséquent, la Ligue n'en connaît pas les termes. Au surplus, la question n'est pas à l'ordre du jour. Le Président propose à M. Georges Pioch, qui accepte, de renvoyer cette discussion à la prochaine séance.

M. GRUMBACH se demande s'il y a lieu de voter une motion sur la situation internationale qui s'ajoutera à toutes celles que le Comité Central a déjà votées.

Nous saurons dans quelques semaines seulement le résultat du soi-disant blocus de l'Espagne. La politique actuelle doit logiquement aboutir au rappel des volontaires. C'est sur ce point que doit et que va porter tout l'effort du gouvernement français. Si l'on rappelle les « involontaires », le gouvernement de Valence ne fera aucune difficulté pour rapatrier ceux qui se sont engagés dans les armées loyales. Mais la guerre civile ne sera pas, hélas ! terminée. Pour que l'Allemagne et l'Italie puissent rappeler leurs troupes, il faudrait d'abord qu'elles fussent d'accord pour sacrifier Franco. C'est une chose possible, mais, pour le moment, improbable.

D'ici quelques semaines, la situation sera devenue tellement grave qu'il faudra probablement reprendre l'examen de tout le problème. Nous avons malheureusement peu de moyens d'action sur l'Angleterre. A l'heure actuelle, M. GRUMBACH ne pense pas qu'on puisse ajouter quoi que ce soit d'utile à ce que la Ligue a précédemment voté.

M. VICTOR BASCH répond, qu'en effet, ce n'est qu'un échange de vues.

Pour M. EMILE KAHN aucun problème de conscience n'est plus angoissant ni plus difficile. Nous portons

tous la responsabilité du massacre du peuple espagnol et du danger de guerre grandissant pour la France. Ceux qui croient défendre la paix en se désintéressant des affaires espagnoles, ne voient pas la catastrophe qui se rapproche.

Le gouvernement français peut-il modifier sa politique ? Il a déclaré que si la non-intervention était une duperie, il reprendrait sa liberté. Il a déclaré aussi qu'il n'accepterait entre la signature des accords et le contrôle effectif qu'un très court délai. Or, ce délai est constamment prolongé.

En dépit du droit, en dépit des contrats, on s'abstient de toutes fournitures au gouvernement espagnol. Dans le même temps des armes et des hommes parviennent à Franco. On peut abandonner l'Espagne républicaine, c'est une politique, mais alors qu'on ose le dire. Rien n'est pire que la contradiction entre la parole et les actes, rien n'est plus démoralisant pour les masses attachées au Front Populaire et à son gouvernement.

M. Victor Basch a préconisé le retour à la Société des Nations. Il en est temps : tous ses principes ont été méconnus dans l'affaire d'Espagne comme l'a magistralement démontré M. Georges Scelle dans *La Dépeche de Toulouse* :

En ce qui concerne la politique européenne, la Ligue d'abord, le Rassemblement populaire ensuite, ont fait des propositions, qui ont été adoptées à Lyon par le gouvernement. Hitler a répondu : non. Nous ne devons pas pour cela renoncer à notre politique, mais y persévérer en nous adressant aux peuples eux-mêmes. La crainte des peuples est, pour les dictateurs, le commencement de la sagesse. En Espagne, les désertions imprévues de soldats allemands ont amené Hitler à réfléchir. Que les peuples sachent que les démocraties leur offrent les moyens de vivre de leur travail dans la paix, et les dictateurs montreront moins d'intransigeance arrogante.

M. BAYET souligne le dissentiment profond qui s'est révélé au Comité Central sur les affaires d'Espagne.

Certains collègues ont saisi les sections de la Ligue d'un appel. Ils ont accusé les ligueurs qui ne pensent pas comme eux de vouloir la guerre. Ce procédé est inadmissible.

Comment peut-on assurer la paix ?

La Ligue peut-elle souscrire à la méthode qui fut celle de Laval : faire à la guerre sa part ?

Cette méthode a été pratiquée en Ethiopie. Nous la pratiquons aujourd'hui dans les affaires d'Espagne. Ceux qui la préconisent veulent la paix. M. Bayet estime qu'ils se trompent. Laisser la guerre se développer en Espagne à condition qu'elle ne gagne pas la France, est-ce du pacifisme ? Faisons-nous tout ce qu'il faut pour qu'il n'y ait plus de guerre nulle part ?

Le 6 mars, le contrôle devait jouer. La France a fermé la frontière des Pyrénées. Les fascistes ont continué à débarquer en Espagne des armes et des hommes.

M. Bayet craint que la guerre ne soit rendue inévitable, que tous les bastions de la liberté soient destinés à tomber l'un après l'autre. Qu'on ne dise pas : aider l'Espagne, c'est provoquer la guerre. Rien n'empêcherait l'Allemagne de nous faire la guerre si elle le voulait comme elle la fait à l'Espagne. Elle hésite parce qu'elle sait qu'un fil tenu relie entre elles les nations démocratiques. Nous devons fortifier cette union.

Nous voulons la paix. Il n'y en a qu'une : la paix fondée sur le droit et la justice. Qu'à l'instigation de la Ligue, le gouvernement français dise le droit, l'offensive des fascismes reculera et la paix sera pour quelque temps installée sur le monde.

M. CHALLAYE signale que dans l'appel signé par lui et par un certain nombre de ses collègues, il n'y a pas un seul mot sur les questions qui ont fait l'objet de la réponse de M. Bayet.

M. VICTOR BASCH s'étonne que ceux qui ont signé cet appel soient des membres du Comité Central. Quand on attaque le Comité, c'est au sein du Comité

que la question doit être portée. On dirait qu'on cherche à créer publiquement une fraction dans la Ligue. C'est une espèce de violation du pacte d'accord implicite conclu depuis près de deux ans entre la majorité et la minorité.

M. CHALLAYE répond que, pour sa part, il approuve le manifeste et l'estime utile parce qu'à l'heure actuelle en ce qui concerne les problèmes de politique générale, il n'a plus confiance dans le Bureau de la Ligue et dans la majorité du Comité Central.

Quant à la question posée, au problème de conscience au sujet des responsabilités encourues dans le malaise actuel, il pense que les plus grandes pèsent sur les nations qui n'ont pas désarmé quand l'Allemagne était désarmée. C'est la grande faute des démocraties.

Pour le présent et l'avenir, la politique dite de sécurité collective aboutit à l'insécurité générale, car on assure cette sécurité par les armements et les alliances militaires qui ont conduit, toujours, à la guerre. Il faut aimer la paix et la liberté et les défendre avant tout chez nous. Nous sommes, devant le monde, responsables du secteur antifasciste de notre pays.

M. CHALLAYE rappelle que Jaurès recommandait la limitation des conflits pour éviter que la guerre se répande dans le monde. On peut développer la sécurité par d'autres méthodes que celles qui sont actuellement préconisées : révision des traités, respect de la justice entre les peuples. M. Challaye approuve le ton du discours de Lyon, mais il aurait aimé que des propositions plus précises soient formulées notamment au sujet des mandats coloniaux. La Ligue doit reconsidérer la question. Personnellement, M. Challaye est anti-colonial, mais tant qu'il y aura des colonies, tout le monde doit en avoir sa part.

M. Challaye pense fermement que la paix doit être axée sur la justice.

M. CUDENET respecte la thèse de la non-résistance comme toutes les théories exposées librement à la Ligue.

En ce qui concerne la question espagnole, M. Cudenet rappelle dans quelles conditions a été prise l'initiative du pacte de non-intervention. Le droit normal; respect des contrats de livraisons d'armes, a été interrompu. Le gouvernement a ainsi cru pouvoir en même temps faire bloquer toutes les livraisons d'armes. Était-ce possible ? Nous aurions dû nous en assurer et voyant que le pacte n'était pas observé, reprendre notre liberté d'action. Même sur le plan intérieur, nous ne pouvons nous porter caution de la non-intervention générale. Nous avons privé les Espagnols gouvernementaux de notre appui sans priver les nationaux de l'appui des dictatures. C'est une responsabilité dont nous sommes coupables et nous, ligueurs, nous ne pouvons nous en désintéresser.

En ce qui concerne le contrôle également, nous encoupons une responsabilité : n'avons-nous pas ainsi introduit en Espagne des éléments qui attaqueront le gouvernement régulier ? On n'aurait jamais dû mettre les deux fractions sur le même plan. Les Etats étrangers n'ont pas à s'entremettre dans une guerre civile et à refuser l'assistance au gouvernement régulier qui la leur réclame. C'est une question de droit public.

M. CUDENET rappelle, d'autre part, qu'il ne faut pas oublier que le gouvernement anglais, c'est, en ce moment, le gouvernement de la Cité, qui, au fond, veut la défaite des gouvernementaux et le succès de Franco. Nous sommes tenus à des ménagements envers l'Angleterre parce que nous sommes liés à elle financièrement. Ceux qui mettent en avant maintenant notre lien indissoluble avec l'Angleterre, le reniaient lorsqu'il était question de l'Ethiopie et si nous avions agi en faveur des gouvernementaux, l'Angleterre n'aurait rien pu nous dire parce que nous avons contre elle des dossiers de livraisons d'armes.

M. Cudenet réprovoque la thèse de l'égoïsme sacré.

Nous ne pouvons pas renoncer au rêve de l'internationale des peuples, et, seuls, nous ne pourrions résister à la conjonction des dictatures.

Si pourtant c'est la thèse de la non-résistance qui doit s'affirmer, alors, il faut le proclamer ouvertement; c'est une thèse courageuse, mais il faut la discuter publiquement. En tout cas, il faut prendre parti entre la non-résistance avec ses conséquences, et l'union des démocraties contre la guerre et le fascisme; plutôt la servitude que la guerre, ou plutôt la mort que la servitude, mais un choix public et loyal.

M. CUDENET préfère la lutte et même l'armement qui assure la sécurité. Seule la force pourra faire reculer l'agression fasciste.

Il rappelle ce qui s'est passé en France. Le fascisme a reculé quand le peuple s'est montré résolu à se défendre. C'est la même chose sur le plan international. Les peuples sont étroitement solidaires. On ne peut vivre libre au milieu des pays asservis; c'est pourquoi on ne peut se désintéresser de ce qui se passe en Espagne. D'ailleurs, nous avons pris des responsabilités, nous devons en rendre compte. Certes, nous devons assurer la sécurité collective, mais non pas en nous alliant à tout prix avec les dictatures, en leur concédant ce qu'elles demandent, car en agissant ainsi, nous consolidons leurs positions et assurons l'asservissement des peuples soumis à la dictature.

M. HENRI GUERNUT examine les propositions qui viennent d'être faites par MM. Challaye, Grumbach et Bayet.

M. Challaye propose que chacun défende la liberté dans son secteur et que, pour notre compte, nous la défendions chez nous. C'est là une suggestion qu'on pourrait faire utilement à MM. Hitler et Mussolini qui ne se privent pas de balayer devant d'autres portes que les leurs.

M. Challaye est logique avec lui-même. Il n'a pas protesté contre l'agression italienne en Ethiopie, on comprend qu'il ne proteste pas davantage contre l'intervention italienne en Espagne.

Quand nous aurons refusé de défendre la liberté espagnole en Espagne, la liberté tchécoslovaque en Tchécoslovaquie et que nous serons attaqués chez nous, personne ne nous défendra, car nous aurons successivement abandonné toutes les victimes. L'isolement de la France vient de ce que l'on a perdu confiance dans sa force, et dans sa loyauté.

M. Grumbach suggère de demander le rappel des volontaires. D'accord, mais si l'Allemagne et l'Italie ont envoyé des combattants en Espagne, c'est qu'elles y poursuivaient des buts politiques, économiques et militaires. Peut-on imaginer qu'elles consentent à y renoncer ! Déjà leurs fins économiques sont presque atteintes. La colonisation allemande et italienne au Maroc et en Espagne est en voie de réalisation. Leurs fins militaires vont être atteintes, elles aussi. La Méditerranée est aujourd'hui un lac italien dont l'Allemagne tient la clé.

M. Bayet demande à la Ligue de s'adresser à nouveau au gouvernement. On peut le faire, mais quels résultats espère-t-on obtenir ? C'est au peuple de France que la Ligue doit s'adresser. C'est à lui dans des tracts, dans des conférences qu'elle doit crier sa vérité. Il ne faut pas que la Ligue s'entende dire un jour, selon le mot de Saint-Paul : on a assassiné ton frère, tu ne l'as pas empêché, c'est toi qui l'as assassiné.

M. PICHON s'est demandé si toute une vie consacrée à servir la paix ne l'aurait pas conduit finalement à n'avoir été dans ce noble service, que pusillanime sinon lâche, c'est parce qu'il ne le croit pas qu'il se refuse à entendre des reproches personnels dans ce qu'ont dit ses honorables collègues.

Contrairement à ce qu'ont dit ses deux collègues,

M. Pioch affirme avoir bien milité pour défendre l'Ethiopie; à ce moment, il soutenait que l'Ethiopie se fût mieux gardée en pratiquant la résistance passive. Si ceux qui soutenaient cette thèse avaient été entendus par le peuple éthiopien, l'Ethiopie ne serait pas dans l'état de servage et de ruine où elle est.

En ce qui concerne l'Espagne, si l'on pouvait être sûr de l'avenir, il ne serait pas trop présomptueux de souscrire à certains syllogismes. Mais quand on voit combien nous nous sommes tous trompés depuis le début de la guerre, n'est-il pas vain de faire de certains pronostics? Nous avons tous été surpris par ce conflit que personne n'avait vu venir. Voilà qui doit nous induire à nous mêmes de nous-mêmes. On prête à l'Allemagne et à l'Italie des possibilités boulimiques qu'elles n'ont vraisemblablement pas.

M. Pioch, lui, ne croit pas l'Allemagne suffisamment forte, ni l'Italie suffisamment remise de sa saignée éthiopienne pour accomplir tous les desseins qu'on leur prête.

Quand la guerre d'Espagne a éclaté, la majorité des membres du Comité Central était non-interventionniste. M. Pioch pense que Léon Blum a, par sa politique en l'occurrence, agi non moins lucidement qu'humainement. Sans doute, cela n'a pas empêché le développement de la guerre civile; et, une fois de plus, l'honnêteté a dû constater sa défaite. Mais si l'on était intervenu, quel serait présentement l'état de l'Europe et celui de la paix? Nul de nous ne peut dire pertinemment quelle eût été la fin d'un conflit général.

M. Pioch ne croit pas qu'il y ait une servitude pire que la mobilisation de tout un peuple, et de maux aussi grands que ceux que toute guerre apporte avec elle.

M. BAYET pense qu'il y a pire que la mobilisation générale; c'est le massacre des femmes et des enfants, comme en Espagne.

M. PIOCH ne sous-estime pas, hélas ! le triste sort ignominieux qui serait le nôtre sous une dictature. Mais ne serions-nous pas conduits à cette dictature si nous manquions à faire l'économie de la guerre qui menace l'Europe et le monde. Il croit que si, pour réagir contre le chantage des dictatures, nous surarmons, ainsi que nous sommes en train de le faire, si nous obligeons tous les peuples à la préparation militaire, et les infectons ainsi d'esprit militaire, bref si pour défendre, paraît-il, la liberté, nous renonçons à nos plus chères libertés, nous n'aurons fait qu'une politique de Gribouille. Nous défendons notre Déclaration des Droits, nous commencerons par la nier tous les jours. Ainsi nous irons, sans doute, plus rapidement à la guerre; et nous n'aurons même pas ce mérite, ou, plutôt, cette vaine consolation: d'avoir, dans notre impuissance à garder des vies humaines, tenté, au moins, de sauver l'esprit et l'honneur de l'esprit.

M. VICTOR BASCH répond aux propositions qui ont été faites.

M. Henri Guernut voudrait qu'on fit des meetings, qu'on informât le public. Nous le faisons, nous allons même en Angleterre pour essayer d'éclairer l'opinion.

M. Albert Bayet a proposé qu'une délégation se rende auprès du gouvernement. Nous y sommes allés bien souvent. Nous sommes prêts à y retourner.

Nous défendrons la paix. Nous haïssons la guerre autant que Pioch et ses amis. Mais nous sommes persuadés qu'en ne montrant aucune fermeté, qu'en allant de conciliation en conciliation à toutes les capitulations, nous ne sauverions pas la paix.

La séance est levée à 13 h. 30.

NÉCROLOGIE

Joseph Clesca

Joseph Clesca, ancien Directeur d'Ecole à Jussey, instituteur honoraire, conseiller d'arrondissement, maire de Jussey, est décédé le 26 janvier dernier à l'âge de 62 ans. Fondateur de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Jussey en 1926, il en était resté son Président jusqu'à ces dernières années et assumait, en outre, la vice-présidence de la Fédération de la Haute-Saône.

Ligueur convaincu, militant jusqu'à ses derniers moments, Joseph Clesca, bel exemple du ligueur, est une perte douloureuse pour la Ligue.

Le Président de la Section, notre collègue Chenevard, lui a apporté, au nom de la Ligue, un dernier adieu et a fait part à la famille de la sympathie émue des ligueurs de la Haute-Saône.

Clesca venait d'être promu, au titre du Ministère de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur. Cette décoration a été déposée sur son cercueil par le Président du Sénat, M. Jeanneney, en même temps qu'une citation à l'ordre de la Nation, consacrant ses mérites civiques, était lue.

Louis Eudlitz

Louis Eudlitz est mort noyé dans la Loire, le 9 avril, dans des circonstances odieuses et tragiques qui ont été relatées par la presse.

Louis Eudlitz était un des militants les plus doués, les plus ardents, les plus sincères de la jeune génération. Chef-adjoint du cabinet de notre collègue Dézarnaulds, sous-secrétaire d'Etat à l'Education Physique, président des Jeunesses laïques et républicaines de Seine et de Seine-et-Oise, directeur de la *Jeune Gauche*, il était un ligueur militant.

Tant par son activité aux Etudiants de la Ligue que par les conférences qu'il avait données par délégation du Comité Central, Louis Eudlitz comptait parmi les plus ardents et les plus dévoués de cette phalange de militants qui sont l'honneur de la Ligue.

Chargé de mission à Barcelone par le Gouvernement français, il a su montrer dans les journées des 19 et 20 juillet, en pleine insurrection fasciste, un courage et une initiative qui lui ont permis de rapatrier de nombreux Français.

La Ligue toute entière déplore la disparition de telles richesses d'esprit et de cœur, l'anéantissement de tant de promesses...

Le journal *La Jeune Gauche*, 14, rue Descartes, Paris-V^e, édite un numéro spécial consacré à la mémoire de Louis Eudlitz.

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-2^e